

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2007

27 septembre 2010

SOMMAIRE

ABN AMRO Luxembourg Holding S.à r.l.	Globo Europe S.A.	96328
..... 96309	Gottleuba S.à r.l.	96322
ACF.LU S.à r.l.	Hamel S.A.	96324
..... 96314	Havel Holding S.à r.l.	96323
Alena Invest	Hypo Portfolio Selection Sicav	96310
..... 96309	Immobilière du GRÄFGEN S.A.	96325
Andover Investments S.A.	Immo Prétzterdaul S.à.r.l.	96330
..... 96323	I.M.S. Holding S.à r.l.	96321
Augur Financial Holding II S.A.	I.M.S. S.à r.l.	96321
..... 96308	Italus (Luxembourg) S.à r.l.	96327
Augur Financial Holding I S.A.	JP Commercial I S.à r.l.	96328
..... 96308	Justfin International S.A.	96320
Balle d'Or S.A.	Kettaneh Group Holding S.A.	96329
..... 96310	Laysan Investments S.à r.l.	96331
Baneco S.A.	LBREP I Fides S.à r.l.	96330
..... 96310	L Multi Select	96309
Bloumenatelier S.à.r.l.	Lux Prime Pension - Sepcav	96329
..... 96311	Lux Prime Pension - Sepcav	96330
Boaz Private Equity Holdings	MB Luxco S.à r.l.	96324
..... 96311	Millenium Participations S.A.	96305
Business Resort Corporation S.A.	Neisse Holding S.à.r.l.	96336
..... 96311	Neylka Holding S.A.	96330
Captiva Capital Partners S.C.A.	Parthena Reys Private Equity Holding S.A.	96336
..... 96312 96336	
Cisa International S.A.	Pylos Latin America	96325
..... 96313	S.L.E.G. S.A.	96317
CO2 S.A.	Springboard Investments S.à r.l.	96329
..... 96319	Springer Science + Business Media S.A.	96312
Comptabilité Thill Susi Sarl	Thunderbird Investments S.à r.l. SICAV-	
..... 96314	FIS	96290
Co-Ver Energy International S.A.		
..... 96314		
Delphi Holdings Luxembourg S.à r.l.		
..... 96318		
DWS Helios		
..... 96316		
Educdesign S.A.		
..... 96318		
E.M.E.A. Management Services S.A.		
..... 96317		
Eurolex Management S.A.		
..... 96318		
European Credit (Luxembourg) S.A.		
..... 96317		
European Eyeworks S.A.		
..... 96319		
Eurotransnord s.à r.l.		
..... 96319		
F.01 Alliance des Artisans		
..... 96320		
F.01 Alliance des Artisans		
..... 96320		
F.01 Alliance des Artisans		
..... 96311		
Fleming Flagship Portfolio Fund		
..... 96313		
Global Office Services S.à r.l.		
..... 96321		
Global Statistical Arbitrage (Luxembourg)		
..... 96321		

**Thunderbird Investments S.à r.l. SICAV-FIS, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une SICAV
- Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 144.137.

In the year two thousand and ten, on the sixteenth day of September.

Before us, Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

The company Thunderbird Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Trade and Companies’ Register of Luxembourg (“registre de commerce et des sociétés”) under number B 136596, representing the full amount of the corporate capital of fifteen million twenty five thousand United States Dollar (USD 15,025,000.-) of the company THUNDERBIRD INVESTMENTS S.P.F. S.à r.l., a Luxembourg private liability company (“société à responsabilité limitée”) having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Trade and Companies’ Register of Luxembourg (“registre de commerce et des sociétés”) under number B 144137 (the “Company”), represented by seven million five hundred twelve thousand five hundred (7,512,500) shares with a par value of two US dollars (USD 2.-) each,

duly represented by Mr. Jean-Luc DASCOTTE, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on September 16, 2010.

The said proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxy of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed together with the registration authorities.

The afore-mentioned Thunderbird Holdings S.à r.l. is the sole member (the “Sole Member”) of the Company, incorporated by virtue of a deed of the undersigned notary, dated December 24, 2008, published in the official Gazette (“Memorial C Recueil des Sociétés et Associations”), dated February 10, 2009 number 287, the articles of incorporation (the “Articles”) of which have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of April 2, 2009 before the undersigned notary, published in the official Gazette (“Memorial C Recueil des Sociétés et Associations”), dated April 23, 2009, number 867,

Such appearing person, represented as hereabove stated and acting in his above stated capacity, has requested the undersigned notary to state the following resolutions:

First resolution

The Sole Member resolved to change the corporate purpose of the Company from its current purpose of a family wealth management company (“société de gestion de patrimoine familial”) governed by the Law of May 11, 2007 on family wealth management company into an investment company with variable capital - specialised investment fund (“société d’investissement à capital variable - fonds d’investissement spécialisé”) in order to enable it to invest the funds available to it in assets with the purpose of spreading investment risks and affording its members the results of the management of its assets in accordance with the amended Luxembourg law of February 13, 2007 on specialised investment funds, with effect from a legal perspective as of October 1, 2010, as follows:

“The exclusive object of the Company is to invest the funds available to it in a portfolio of assets, within the widest meaning permitted by the Law of 2007, with the aim of spreading the investment risks and providing to its members the results of management of its assets.

The Company may issue securities, including debt instruments, as further decided by the Board of Managers in accordance with the conditions and within the limits of the Law of 2007 and these Articles.

The Company may incur any debt from members or third parties as may be decided from time to time by the Board of Managers for purposes of financing the Company’s investments in accordance with the investment policies and restrictions applicable to the Company and pursuant to the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries, affiliated companies or parent companies.

The Company may generally take any measures and carry out any operations which it may deem useful for the accomplishment and development of its corporate object to the most encompassing extent permitted by the Law of 2007.”

Second resolution

Consequently to the aforementioned resolutions, the Sole Member resolved to restate completely the Company’s Articles in the form attached to the proxy in order to reflect the change of the Company’s purpose and the Company’s name in Thunderbird Investments S.à r.l. SICAV-FIS.

Third resolution

Upon resolution of the Sole Member, the Articles of the Company will henceforth have the following wording:

“Title I. Denomination - Registered Office - Duration - Object

Art. 1. Legal form and Denomination. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares of Thunderbird Investments S.à r.l. SICAV-FIS, a Luxembourg private limited liability company (“société à responsabilité limitée”), having the form of an investment company with variable capital (“société d’investissement à capital variable”) qualifying as a specialised investment fund (“fonds d’investissement spécial”) governed by these articles of association (the “Articles”), the Luxembourg law of February 13, 2007 relating to specialised investment funds (the “Law of 2007”) and related Luxembourg laws and regulations (the “Company”).

Investment in the Company shall exclusively be reserved to well-informed investors as defined in article 2 of the Law of 2007.

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

The board of managers of the Company (the “Board of Managers”) is authorized to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Board of Managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the members of the Company deliberating in the manner required for an amendment to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent or interfere with the normal activity at the registered office of the Company or with the ease of communication between such office and abroad, the registered office of the Company may be, by decision of the Board of Managers, temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalized; such temporary measures will not have any effect on the Company’s nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period of time.

The life of the Company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any member.

Art. 4. Object. The exclusive object of the Company is to invest the funds available to it in a portfolio of assets, within the widest meaning permitted by the Law of 2007, with the aim of spreading the investment risks and providing to its members the results of management of its assets.

The Company may issue securities, including debt instruments, as further decided by the Board of Managers in accordance with the conditions and within the limits of the Law of 2007 and these Articles.

The Company may incur any debt from members or third parties as may be decided from time to time by the Board of Managers for purposes of financing the Company’s investments in accordance with the investment policies and restrictions applicable to the Company and pursuant to the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries, affiliated companies or parent companies.

The Company may generally take any measures and carry out any operations which it may deem useful for the accomplishment and development of its corporate object to the most encompassing extent permitted by the Law of 2007.

Title II. Share capital - Restrictions on ownership

Art. 5. Share capital. The capital of the Company shall at all times be equal to the value of the net assets of the Company as determined in accordance with these Articles.

The subscribed share capital of the Company, increased by the share premium (if any), shall reach the amount of at least the equivalent in United States Dollars (“USD”) of One Million Two Hundred Fifty Thousand Euro (EUR 1,250,000.-) at the latest 12 month after the date of approval of the Company by the Luxembourg financial supervisory authority.

The initial share capital of the Company is set at one million fifteen million twenty five thousand United States Dollar (USD 15,025,000.-), represented by seven million five hundred twelve thousand five hundred (7,512,500) fully paid-up shares with a par value of two US dollars (USD 2) each.

Art. 6. Shares and Class of shares. The Board of Managers is authorised without limitation and at any time deemed necessary by the Board of Managers to issue any kind or class of shares of no par value at the respective net asset value per share determined in accordance with these Articles (the “Net Asset Value”) having specific charges or fee structure or other characteristics as determined by the Board of Managers and described in the offering document of the Company.

A specific structure for sales and redemption charges, fee structure, reference currency or other particularity may be applied to each class or kind of shares.

The Board of Managers may freely determine the rights attached to such newly issued shares and share classes in accordance with Luxembourg law.

For purposes of issuing new shares in the Company, the Board of Managers is authorised to limit or completely suppress any preferential right of any member in the Company.

The Board of Managers may delegate the duties of (i) accepting subscriptions, (ii) receiving payment for subscriptions, and (iii) delivering to the member such new shares and any share certificate, as applicable, and (iv) amending the members' register of the Company, as applicable, to any duly authorised manager or officer of the Company, or to any other person as deemed appropriate and reasonable by the Board of Managers.

Each share will have one vote at the general meeting of members. No fractional shares will be issued.

The members, their address details and the number of shares held by each member will be entered into the members' register maintained and kept at the registered office of the Company. The inscription of the member's name in the register of members is proof of his right of ownership of such registered shares.

Art. 7. Well informed investors. Any investor in the Company must be a well-informed investor as determined in the Law of 2007.

Pursuant to the Law of 2007, well-informed investors are institutional investors, professional investors and any other investors who fulfil the following conditions: (i) adhere in writing to the status of well-informed investors and (ii) either invest a minimum of one hundred twenty five thousand Euros (EUR 125,000.-) or the equivalent in another currency, in the Company or (iii) benefit from a certificate delivered by a credit institution within the meaning of Directive 2006/48/CE, an investment company within the meaning of Directive 2004/39 or a management company within the meaning of Directive 2001/107/CE stating that they are competent, experienced and informed enough to appreciate in an adequate manner an investment in a specialized investment fund.

The Board of Managers or, as the case may be the delegates appointed by the Board of Managers to receive subscription orders for shares of the Company, may request from investors all information and documents required or necessary to assess the status as well-informed investor of an investor.

Any investor becoming aware that he is not a well-informed investor as required by the Law of 2007 is obliged to immediately inform the Board of Managers in writing.

If the investor is not able to produce evidence to the Board of Managers that it has resumed or gained the status of a well-informed investor within three (3) business days after having informed the Board of Managers, the shares of such investor will immediately be redeemed by default upon decision of the Board of Managers. The redemption price for such redeemed shares will be fixed according to the rules mentioned in the prospectus of the Company (the "Prospectus").

In addition to any liability under applicable law, each member who does not qualify as a well-informed investor under the Law of 2007 shall hold harmless and indemnify the Company, the Board of Managers, the other members of the Company and/or the Company's agents for any damages, losses and expenses resulting from or connected to such holding in circumstances where the relevant member had furnished misleading or untrue documentation or had made misleading or untrue representations to wrongfully establish its status as a well-informed investor under the Law of 2007 or has failed to notify the Company of its loss of such status.

The Company may reserve the shares to a specific category of investors or may further restrict or prevent the ownership of shares in the Company by any person, firm or corporate body, if in the opinion of the Company such holding may be detrimental to the Company, if it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or foreign; or if as a result thereof the Company may become exposed to tax disadvantages or other financial disadvantages that it would not have otherwise incurred.

Shares in the Company will not be issued to citizens or residents or companies having their registered office or domicile in the United States of America.

Title III. Subscription - Transfer, Redemption and Conversion of Shares - Net Asset Value

Art. 8. Issuance of new shares. The Board of Managers is authorized, at any time and without limitation, to issue additional shares in accordance with the provisions of these Articles and the Prospectus.

The Board of Managers may impose restrictions on the frequency at which shares shall be issued. Whenever the Company offers shares for subscription, the subscription price per share at which such shares are offered will be the Net Asset Value per share determined in compliance with Article 11 hereof as of the relevant Valuation Day, as is determined in accordance with such policy as the Board of Managers may from time to time establish. Such subscription price may be increased by a percentage estimate of costs and expenses to be incurred by the Company (if any) when investing the proceeds of the issue and by applicable sales commissions, as approved from time to time by the Board of Managers and mentioned in the Prospectus. The subscription price as the case may be increased by the foregoing percentage shall be payable within a period as determined from time to time by the Board of Managers.

Subscription applications for the acquisition of registered shares shall be lodged with the Company and the distribution agents, if any. A subscription form shall be used to apply for subscription.

Subscription applications received by the Company before 4.00 p.m. (Luxembourg time) of a business day preceding a valuation day, as further defined in Chapter 7 of the Company's Prospectus (the "Valuation Day"), will be accepted on the basis of the Net Asset Value per share of such Valuation Day. Applications received after that time may be processed on the next Valuation Day.

Subscription amounts must be received by the Company on an account of the Company no later than the third business day following the relevant Valuation Day. Payment for the shares must be made in the reference currency of the Company, which is USD.

If subscribed shares are not paid for, the Company may redeem the shares issued whilst retaining the right to claim any contingent losses resulting from a market risk incurred due to non payment of subscribed shares.

The Company may, in the course of its sales activities and at its discretion, refuse subscription applications and suspend or limit in compliance with the provisions of the Prospectus, the issue of shares for specific periods or permanently, to individuals and/or corporate bodies.

The Company may in its own discretion accept contribution in kind. In this case the value of the contribution in kind needs to be determined by a licensed Luxembourg independent auditor (“réviseur d’entreprises”).

The Company will register the new share holding and/or new member in the register of members.

The Company may delegate to any duly authorized officer or to any other duly authorized agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the price of the new shares to be issued and to register the shares in the members’ register..

The Board of Managers may determine the minimum subscription amount for new members.

Art. 9. Transfer and Redemption of shares. The shares of the Company are freely transferable between the members.

The share transfer inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three-quarters (3/4) of the Company’s capital.

In the case of the death of a member the unit transfer to non-members is subject to the consent of members representing no less than three-quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner for each of them.

Each member shall be entitled, subject to any terms, conditions and restrictions imposed by the Board of Managers, to ask the Company to redeem all or part of such member’s shares.

The redemption price is based on the Net Asset Value per share as determined on the relevant Valuation Day in accordance with the provisions of these Articles. Any taxes, commissions and other fees incurred in the respective countries in which the shares are sold will be charged.

Payment to a holder of securities under this Article will be made via bank transfer. Payment shall be made in USD or in another currency as may be determined from time to time by the Company on the date of payment in cash or, in case of bank transfer, on the date of dispatch of payment.

The Company may, at its complete discretion but with the consent of the member concerned, decide to satisfy payment of the Redemption Price to any member wholly or partly in specie by allocating to such member assets of the Company, equal in value as of the Valuation Day with respect to which the Redemption Price is calculated, to the Net Asset Value of the shares to be redeemed minus any applicable redemption fee and charge. The nature and type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other members.

Complete redemption applications for the redemption of registered shares shall be lodged with the Company and the distribution agents, if any.

Complete redemption applications for registered shares, received by the Company no later than 4 p.m. on a banking day preceding a Valuation Day will be booked at the Net Asset Value per share of such Valuation Day. Redemption applications received after that time will be processed on the next Valuation Day.

A redemption application is irrevocable except during a period of suspension of redemptions. Together with the application, proper evidence of transfer or allocation has to be lodged.

As for redemption of shares, payment shall normally be available or dispatched within two (2) business days after the relevant Valuation Day and receipt of the correct documentation. If in exceptional circumstances the liquidity of the Company is not sufficient to enable the payment to be made within two (2) business days after the relevant Valuation Day, such payment will be made as soon as reasonably practicable thereafter. If market conditions so permit and upon consent of the member, the Company may pay individual redemption requests “in-kind”, having due regard to the principle of equal treatment of members when allocating portfolio securities. In such case, the independent auditor of the Company shall establish a report to value the payment in kind, the expenses of which shall be borne by the member who has chosen this method of payment. The Board of Managers may furthermore subject such payment to other terms and conditions such as specified in the Prospectus of the Company.

In the event of significant redemption applications, the Board of Managers may, but has no obligation to, decide that part or all of such redemption request be deferred and process such redemption requests at a redemption price determined further to selling the necessary securities in the shortest time possible and once the Company is able to have disposal in respect of the proceeds of such sales. In order to ensure an equal treatment of investors, such a delay in the processing of the redemptions will apply to all investors requesting the redemption and will apply to the entirety of shares

presented for redemption. A single redemption price shall be calculated for all redemption applications presented at the same time. On the next Valuation Day, these redemption requests will be treated in priority to later requests.

All redemption applications must be presented by the member in writing to the registered office of the Company or to another legal entity authorised with regard to the redemption of shares and as mentioned in the Prospectus. Applications must state the name of the member, the class of shares, the number of shares or the amount to be redeemed, as well as the instructions for paying the redemption price.

The Board of Managers may delegate to any manager or any executive or other agent of the Company duly authorised to such effect the task of accepting redemptions and of paying or receiving payment of the redemption price of the shares to be redeemed.

Shares repurchased by the Company will always and immediately be cancelled.

Art. 10. Conversion of certain shares. If different classes of shares are created, any member may request conversion of whole or part of his shares, with a minimum amount of shares which shall be determined by the Board of Managers from time to time and subject to such conditions as determined by the Board of Managers from time to time, into shares of any other class of shares of the Company and in compliance with any possible restrictions as disclosed in the Prospectus.

Art. 11. Net Asset Value. The Net Asset Value is determined by the Central Administration Agent as defined in the Prospectus under the responsibility of the board of the Managers.

The Net Asset Value of one share in the Company is calculated by dividing the net assets of the Company by the total number of shares issued. The Net Asset Value of the Company is equal to the difference between the assets of the Company and its liabilities. The Net Asset Value per share will be calculated in the reference value of the Company and can be published in other currencies determined by the Company.

The Net Asset Value of each share in the Company will be calculated in the reference currency of the Company and determined by the Company once a month on the last bank business day of the month, each a Valuation Day. The monthly statement of net assets must be delivered by the Company to the Custodian Bank and once per annum checked by the Company against the Company's annual financial statements endorsed with an auditor's report.

In the calculation of the Net Asset Value all assets and liabilities of the Company will be determined on the basis of the following general valuation principles:

Securities, listed on a stock exchange or regularly traded on a stock exchange, are to be valued according to the last available market price. If there is no such price available on a trading day, but there is a closing mid-price (mid value between a closing bid and offer price) or a closing bid price listed, the closing mid-price or alternatively the closing bid price can be used.

Money market instruments: Money market instruments will be aligned with the redemption price starting from the net acquisition price and keeping to the resulting investment yields. In the case of significant changes in market conditions the basis for the valuation of different investments must be aligned with the new market yields.

Fixed-term deposits: Fixed-term deposits will be valued at their face value plus accrued interest.

The liquidating value of futures, forward or options contracts not dealt in on regulated markets, stock exchange or other regulated markets shall mean their net liquidating value determined, pursuant to the policies established by the Company, on a basis consistently applied for each different variety of contracts. The liquidating value of futures, forward or options contracts dealt in on regulated markets, stock exchange or other regulated markets shall be based upon the last available settlement prices of these contracts on regulated markets, stock exchange or other regulated markets on which the particular futures, forward or options contracts are dealt in by the Company; provided that if a futures, forward or options contract could not be liquidated on the day with respect to which net assets are being determined, the basis for determining the liquidating value of such contract shall be such value as the Company may deem fair and reasonable;

The amounts in foreign currencies resulting from such valuations will be converted into the Company's reference currency at the closing rate on the relevant Valuation Day. On making such conversion foreign exchange transactions concluded for the purpose of hedging foreign exchange risks must be considered.

If because of special or changed circumstances a valuation in compliance with the aforementioned rules is not possible or erroneous, the Company may follow other commonly recognized valuation rules capable of scrutiny by an auditor, in order to reach a suitable valuation of the Company's assets.

The Net Asset Value of a share in the Company or of shares will be rounded up or down to the nearest of the second decimal of the current unit of currency of the Company's reference currency.

Title IV. Management

Art. 12. Board of Managers. The Company is managed by a Board of Managers consisting of a minimum of three (3) managers, who need not to be members of the Company (hereafter the "Board of Managers").

The managers are appointed for an undetermined term by the sole member or by the general meeting of members by way of simple majority approval, which may at any time remove them without giving reasons.

The powers and remunerations of any manager possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

The office of a manager shall be vacated if:

1. he resigns his office by notice to the Company, or
 2. he ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a manager,
- or
3. he becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or
 4. he is removed from office by resolution of the sole member or, as the case may be, by the general meeting of members.

Art. 13. Procedure of Board of Managers' Meeting. The Board of Managers may choose from among its members a chairman; in the absence of the chairman, any manager may preside over the meeting. The chairman's duties consist in supervising the compliance of the board proceedings with the terms of this article 13 and in chairing meetings of the Board of Managers.

Unless stated otherwise in these Articles, the managers may regulate their proceedings as they deem appropriate.

The chairman or any manager may call a meeting of the Board of Managers as often as the interests of the Company so require and at least on an annual basis with a notice period of not less than two (2) business days. The notice period may be waived provided all the managers are attending the managers' meeting or, if not attending, confirm their agreement for the managers' meeting to be held validly despite the notice period having been waived. The notice, which may be sent by courier, registered or simple mail, electronic mail or fax, will provide in reasonable detail the matters to be discussed at the meeting together with copies of any relevant papers to be discussed at the meeting.

Any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. If a manager is unable to attend a Board of Managers' meeting, he may give a written proxy to another manager.

Each manager is entitled to one (1) vote unless he also acts as a proxy holder in which case he has one (1) additional vote per proxy. The chairman of the Board of Managers has no casting vote.

Resolutions of the Board of Managers in a meeting are validly passed if a simple majority of the managers that are present or represented vote in favour of the resolution.

The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by the chairman and/or the secretary, and held at the registered office of the Company. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any manager.

In case a Board of Managers' meeting cannot be held for any reasons, board resolutions may be taken in writing by way of circular resolutions, provided any such resolution is signed by all the members of the Board of Managers in office. The signatures of the managers on the written resolutions may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by facsimile. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 14. Powers of the Management. The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition within the corporate object of the Company, except those expressly reserved by law or by the present Articles to the general meeting of members. In particular, the Board of Managers shall determine the investment objectives and policies of the Company as well as the course of conduct of the management and the business affairs of the Company in relation thereto, as set forth in the Prospectus, in compliance with applicable laws and regulations.

The Board of Managers represents the Company towards third parties and any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a custodian bank and all other service providers as are necessary to carry out the investment activities of the Company as the Board of Managers determines necessary from time to time.

Art. 15. Investment restrictions. The Board of Managers has the power to determine the investment restrictions of the Company in accordance with provisions of the Law of 2007 and related laws and regulations. The investments policies and restrictions shall reflect the principle of risk spreading and the course of the ordinary conduct and purpose of the management and business affairs of the Company. Any investment restrictions must be mentioned in the Prospectus of the Company which Prospectus shall be amended respectively without undue delay if a change to the investment restrictions was decided by the Board of Managers.

Art. 16. Indemnities to the Managers. The Company may indemnify any manager or officer, and their heirs, executors and administrators, against reasonable expenses incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company or, at its request, of any other fund of which the Company is a member or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or willful misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. Delegation of power. The Board of Managers may delegate its powers to (i) conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as an authorised signatory for the Company) and (ii) carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to officers of the Company or third parties who may, if the Board of Managers so authorizes, further sub-delegate such powers in turn.

Art. 18. Power of signature. The Company is bound by the joint signatures of at least two managers or by the signature (s) of any other person or persons to whom authority has been delegated by the Board of Managers.

Art. 19. Restriction of responsibilities of the managers. A manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a proxy holder, he is only responsible for the execution of his mandate.

Title V. General meeting of members

Art. 20. Procedural rules for members' meeting. The sole member shall exercise all powers vested with the general meeting of members pursuant to section XII of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

In case there is more than one but less than twenty-five members, decisions of members shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the Board of Managers.

All decisions exceeding the powers of the Board of Managers shall be taken by the general meeting of members. Any such decision shall be in writing and shall be recorded in a special register.

Except as otherwise required by law or these Articles, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

General meetings of members shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

The Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled by members, including, without limitation, conditions of participation in meeting of members in accordance with Luxembourg law.

Title VI. Financial Year - Audit - Distribution

Art. 21. Financial Year. The financial year of the Company shall begin on January 1 and terminate on December 31 each year. The first financial year shall begin on the day of incorporation of the Company and close on December 31 of the relevant year.

Art. 22. Auditor and Annual report. The general meeting of members shall appoint an authorised and independent auditor (the "Auditor") who shall carry out the duties prescribed by the Law of 2007 and related laws, in particular the law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended. The Auditor shall remain in office until his successor is elected or for a period as determined by the general meeting of members.

The Board of Managers will issue an annual report on the Company's activities for each financial year. The financial information included in such annual report has to be audited by the Auditor. Such audited annual report has to be made available to the investors of the Company within six (6) months after the closing of the respective financial year.

Art. 23. Information rights and Distributions. Each member may inspect at the registered office the balance sheet, inventory and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

The sole member or, as the case may be, the general meeting of members shall determine how the profits (including net realised capital gains and after payment of any fees by the Company to its service providers and deduction of any expenses, costs and liabilities) of the Company shall be disposed of. The sole member or, as the case may be, the general meeting of members may from time to time declare, or authorise the Board of Managers to declare dividends provided, however, that the share capital of the Company including the issue premiums does not fall below the equivalent in USD of one million two hundred fifty thousand EURO (EUR 1,250,000.-).

The Board of Managers is further authorized to decide on paying out interim dividends subject to the conditions and procedures as resolved by the Board of Managers.

The payment of distributions is carried out exclusively by bank transfer.

Title VII. Expenses - Liquidation

Art. 24. Expenses. The Company shall bear all expenses connected with its establishment and maintenance as well as the fees (including any management, advisory or performance fee) due to any service provider appointed by the Board of Managers from time to time.

Moreover, the Company shall also bear, but not exhaustively, the following expenses:

(i) all taxes which may be payable on the assets, income and expenses chargeable to the Company;

(ii) standard brokerage fees and bank charges incurred by the Company's business transactions;

(iii) all fees due to the Auditor, service providers and the legal advisors of the Company;

(iv) all expenses connected with publications and supply of information to members, bondholders, and any other person who acquired securities issued by the Company, in particular the cost of printing and distributing the annual reports, as well as the Prospectus;

(v) all expenses involved in registering and maintaining the Company registered with all governmental agencies and stock exchanges; and

(vi) all other expenses incurred in connection with its operation and its management.

Art. 25. Liquidation. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities), fulfilling the requirements set by the Law of 2007, and appointed by the meeting of members effecting such dissolution at the majority defined by article 142 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended and which shall determine their powers and their compensation.

In the event of any contemplated liquidation of the Company, no further issue or redemption of shares will be permitted after sending the proposed resolution to the members for the purpose of winding-up the Company. All shares outstanding at the time of such sending will participate in the Company's liquidation distribution.

Title VIII. Amendments - General provisions

Art. 26. Amendments to the Articles. Resolutions to amend these Articles may only be adopted by the majority of members owning at least 3/4 (three quarters) of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 27. Applicable Laws. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law of 2007 and any related laws, in particular the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Fourth resolution

The Sole Member resolves to authorise Mr. Jean-Luc DASCOTTE to take all the necessary actions in relation to the resolutions to be taken in accordance with the present minutes.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately one thousand two hundred and fifty Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed was worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the said appearing person, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

En l'an deux mille dix, le seize septembre.

Par-devant Nous, Maître Jean SECKLER, notaire, de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

La société Thunderbird Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B136.596, représentant l'intégralité du capital social d'un montant de quinze millions vingt-cinq mille US dollars (USD 15.025.000,-) de la société THUNDERBIRD INVESTMENTS S.P.F. S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B144.137 (la «Société»), représenté par sept millions cinq cent douze mille cinq cents (7.512.500) parts sociales ayant une valeur nominale de deux US dollars (USD 2) chacune,

dûment représentée par Monsieur Jean-Luc DASCOTTE, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 16 septembre 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte afin d'être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La prénommée Thunderbird Holdings S.à r.l. est l'associé unique (l'«Associé Unique») de la Société, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné date du 24 décembre 2008, publié Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations le 10 février 2009 sous le numéro 287, dont les statuts (les «Statuts») ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné du 2 avril 2009, publié Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations en date du 23 avril 2009 sous le numéro 867.

La personne comparante, représentée comme sus-indiquée et agissant en sa qualité susmentionnée a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social de la Société afin de passer de son objet social actuel d'une société de gestion de patrimoine familial soumise à la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial à l'objet d'une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé aux fins de permettre à la Société l'investissement de ses fonds disponibles dans des valeurs dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses associés des gains obtenus de la gestion de ses valeurs conformément aux dispositions de la loi modifiée du 13 février 2007 concernant les fonds d'investissement spécialisés, avec effet au 1^{er} octobre 2010, comme suit

"La Société a pour objet exclusif l'investissement des fonds disponibles dans un portefeuille d'actifs, au sens le plus large que permet la Loi de 2007, tendant à diversifier les risques d'investissements et à fournir à ses associés le bénéfice de la gestion de ses actifs.

La Société peut émettre des titres, notamment des titres de créances, sur décision du Conseil de Gérance conformément aux conditions et limites fixées par la Loi de 2007 et par les présents Statuts.

La Société peut souscrire des emprunts auprès des associés ou de tiers sur décision du Conseil de Gérance, aux fins de financer les investissements de la Société en conformité avec les politiques et limites d'investissements applicables à la Société et suivant la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter toute assistance, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales, affiliées ou sociétés parentes.

D'une manière générale, la Société peut prendre toutes les mesures et accomplir toutes les opérations qui lui semblent nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet social dans les limites fixées par la Loi de 2007."

Deuxième résolution

Suite à la modification de l'objet social de la Société, l'Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société en Thunderbird Investments S.à r.l. SICAV-FIS.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions susmentionnées, l'Associé Unique décide la refonte complète des Statuts, dans la forme telle que ceux-ci se trouvent attachés à la procuration afin de refléter les modifications apportées à l'objet social de la Société ainsi qu'à la dénomination sociale de celle-ci.

Suite aux résolutions prises par l'Associé Unique, le Statuts de la Société auront dorénavant le contenu suivant:

"Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Durée - Objet

Art. 1^{er} . Forme juridique et Dénomination. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales de Thunderbird Investments S.à r.l. SICAV SIF, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant la forme d'une société d'investissement à capital variable, qualifiée de fonds d'investissement spécialisé, régie par les présents statuts (les «Statuts»), la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (la «Loi de 2007») et les lois luxembourgeoises et règlements connexes (la «Société»).

L'investissement dans la Société est exclusivement réservé aux investisseurs avertis au sens de l'article 2 de la Loi de 2007.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Le conseil de gérance de la Société (le «Conseil de Gérance») peut transférer le siège social de la Société dans la ville de Luxembourg. Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis aussi bien sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger sur décision du Conseil de Gérance.

Le siège social peut être transféré dans tout autre lieu sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg par le biais d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société délibérant de la manière requise pour une modification des Statuts.

Au cas où le Conseil de Gérance estimerait qu'un évènement d'ordre militaire, politique, économique ou social, de nature à compromettre ou à interférer dans l'activité normale au siège social de la Société ou dans la facilité de communication entre ce siège et l'étranger, s'est produit ou serait imminent; il pourra transférer provisoirement le siège social de la Société à l'étranger jusqu'à ce que la situation se normalise; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une Société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou l'insolvabilité d'un associé ne mettent pas fin à la vie de la Société.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet exclusif l'investissement des fonds disponibles dans un portefeuille d'actifs, au sens le plus large que permet la Loi de 2007, tendant à diversifier les risques d'investissements et à fournir à ses associés le bénéfice de la gestion de ses actifs.

La Société peut émettre des titres, notamment des titres de créances, sur décision du Conseil de Gérance conformément aux conditions et limites fixées par la Loi de 2007 et par les présents Statuts.

La Société peut souscrire des emprunts auprès des associés ou de tiers sur décision du Conseil de Gérance, aux fins de financer les investissements de la Société en conformité avec les politiques et limites d'investissements applicables à la Société et suivant la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter toute assistance, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales, affiliées ou sociétés parentes.

D'une manière générale, la Société peut prendre toutes les mesures et accomplir toutes les opérations qui lui semblent nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet social dans les limites fixées par la Loi de 2007.

Titre II. Capital social - Restrictions quant à la propriété des parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital de la Société est à tout moment égal à la valeur des actifs nets de la Société calculée conformément aux présents Statuts.

Le capital souscrit de la Société, augmenté par la prime d'émission (s'il y en a), doit atteindre le montant au moins équivalent en US dollars («USD») de Un Million Deux Cent Cinquante Mille euros (EUR 1.250.000,-) au plus tard dans les 12 mois suivant la date de l'approbation de la Société par l'autorité de surveillance luxembourgeoise compétente.

Le capital initial de la Société est fixé à quinze millions vingt-cinq mille US dollars (USD 15.025.000,-) représenté par sept millions cinq cent douze mille cinq (7.512.500) cents parts sociales entièrement libérées ayant une valeur nominale de deux US dollars (USD 2,-) chacune.

Art. 6. Parts sociales et Classes de parts sociales. Le Conseil de Gérance peut, sans limitation et lorsqu'il le juge opportun, décider de l'émission de nouvelles parts sociales ou classes de parts sociales sans valeur nominale à la valeur nette d'inventaire respective par part sociale calculée conformément aux présents Statuts (la «Valeur Nette d'Inventaire») ayant des charges ou des structures de frais spécifiques ou toutes autres caractéristiques telles que déterminées par le Conseil de Gérance et décrites dans le document d'offre de la Société.

Une structure spécifique pour les frais de souscription ou de rachat, une structure de commission, une devise de référence ou toute autre caractéristique peut être appliquée à tout type ou classe de parts sociales.

Le Conseil de Gérance peut librement déterminer les droits attachés aux nouvelles parts sociales et classes de parts sociales émises en conformité avec la loi luxembourgeoise.

Aux fins d'émettre de nouvelles parts sociales dans la Société, le Conseil de Gérance peut restreindre ou exclure le droit préférentiel de souscription de tout associé de la Société.

Le Conseil de Gérance peut déléguer à un gérant de la Société dûment autorisé, un directeur, ou toute autre personne jugée appropriée et raisonnable par le Conseil de Gérance, les missions (i) d'acceptation des souscriptions, (ii) de réception des paiements effectués pour les souscriptions, et (iii) de délivrance aux associés des nouvelles parts sociales et des éventuels certificats de parts sociales y afférents, et (iv) de modification du registre des associés de la Société, si nécessaire.

Chaque part sociale donne droit à une voix à l'assemblée générale des associés. Aucune fraction de part sociale ne peut être émise.

Les associés, les détails de leur adresse et le nombre de parts sociales détenues par chaque associé seront inscrits dans le registre des associés détenu et conservé au siège social de la Société. L'inscription du nom d'un associé dans le registre des associés vaut preuve de son droit de propriété sur les parts nominatives.

Art. 7. Investisseurs avertis. Chaque investisseur de la Société doit être un investisseur averti au sens de la Loi de 2007.

Suivant la Loi de 2007, les investisseurs avertis sont des investisseurs institutionnels, des professionnels et tous autres investisseurs qui remplissent les conditions suivantes: (i) adhèrent par écrit au statut d'investisseur averti et (ii) investissent un minimum de cent vingt cinq mille euros (EUR 125.000,-) ou l'équivalent dans une autre monnaie dans la Société ou (iii) bénéficient d'un certificat délivré par une institution de crédit au sens de la Directive, 2006/48/EC, une société d'investissement au sens de la Directive 2004/39 ou une société de gestion au sens de la Directive 2001/107/EC expliquant qu'ils sont compétents, expérimentés et suffisamment informés pour apprécier de la manière la plus appropriée l'investissement dans un fonds spécialisé.

Le Conseil de Gérance ou, le cas échéant, les délégués nommés par le Conseil de Gérance pour recevoir les ordres de souscription des parts sociales de la Société, pourront exiger de tous les investisseurs toutes les informations et tous les documents requis ou nécessaires pour évaluer le statut d'un investisseur en tant qu'investisseur averti.

Tout investisseur prenant conscience qu'il n'est pas un investisseur averti au sens de la Loi de 2007 en informe immédiatement le Conseil de Gérance par écrit.

Si l'investisseur n'est pas capable de prouver au Conseil de Gérance qu'il a repris ou acquis le statut d'investisseur averti dans les trois (3) jours ouvrables après en avoir informé le Conseil de Gérance, les parts sociales de cet investisseur seront immédiatement rachetées par défaut sur décision du Conseil de Gérance. Le prix de rachat pour ces parts sociales sera fixé conformément aux règles mentionnées dans le prospectus de la Société (le «Prospectus»).

En plus de toute responsabilité selon le droit applicable, tout associé qui n'est pas qualifié d'investisseur averti tel que défini par la Loi de 2007, doit exonérer de toute responsabilité et indemniser la Société, le Conseil de Gérance, les autres associés de la Société et/ou les préposés de la Société, pour tous préjudices, pertes et dépenses résultant ou liés à la détention de parts sociales du fait de la communication par l'associé en cause de documents ou de représentations faux ou trompeurs afin de faussement établir son statut d'investisseur averti au sens de la Loi de 2007 ou de l'absence de notification de la perte de ce statut.

La Société peut réserver les parts sociales à une catégorie spécifique d'investisseurs ou peut restreindre ou empêcher la propriété des parts sociales de la Société par toute personne, société ou personne morale, si de l'avis de la Société une telle détention peut être néfaste pour la Société, s'il peut en résulter une violation d'une loi ou réglementation, au Luxembourg ou à l'étranger; ou s'il en résulte que la Société peut être exposée à des désavantages fiscaux ou autres désavantages financiers qui ne seraient pas survenus autrement.

Les parts sociales de la Société ne seront pas émises à des citoyens ayant leur domicile ou résidents ou à des sociétés ayant leur siège social aux Etats-Unis d'Amérique.

Titre III. Souscription - Transfert, Rachat et Conversion de parts sociales - Valeur Nette d'Inventaire

Art. 8. Emission de nouvelles parts sociales. Le Conseil de Gérance est autorisé, à tout moment et sans limitation, à émettre des parts sociales supplémentaires en conformité avec les dispositions des Statuts et du Prospectus.

Le Conseil de Gérance peut restreindre la fréquence à laquelle les parts sociales seront émises. Lorsque la Société offre des parts sociales en souscription, le prix de souscription par part sociale offerte sera égal à la Valeur Nette d'Inventaire par part sociale déterminée conformément à l'article 11 ci-dessous au Jour d'Évaluation, tel que déterminé conformément à la politique que le Conseil de Gérance peut déterminer de temps à autre. Ce prix de souscription peut être majoré par un pourcentage estimé des frais et commissions à supporter par la Société (s'il y en a) lorsqu'elle investit le produit de la souscription et par des commissions de vente applicables, telles qu'approuvées de temps à autre par le Conseil de Gérance et mentionnées dans le Prospectus. Le prix de souscription qui peut être augmenté par le pourcentage ci-avant sera payable endéans une période telle que déterminée de temps à autre par le Conseil de Gérance.

Les demandes de souscription pour l'acquisition de parts sociales nominatives seront transmises à la Société ainsi qu'aux agents de distributions, s'il y en a. Un formulaire de souscription sera utilisé pour les demandes de souscription.

Les demandes de souscription reçues par la Société avant 16 heures (heure locale au Luxembourg) d'un jour ouvrable précédent un jour d'évaluation, tel que défini au Chapitre 7 du Prospectus (le «jour d'Évaluation»), sera accepté sur la base de la Valeur Nette d'Inventaire par part sociale au Jour d'Évaluation. Les demandes reçus après cette date seront traitées au prochain Jour d'Évaluation.

Les montants souscrits devront être versés à la Société sur un compte de celle-ci pas plus de trois jours ouvrables suivant le Jour d'Évaluation concerné. Le paiement des parts sociales devra être effectué dans la monnaie de référence de la Société, soit en USD.

Si les parts sociales souscrites ne sont pas payées, la Société peut racheter les parts sociales émises tout en conservant le droit de réclamer les pertes résultant du risque de marché dû au non-paiement des parts sociales émises.

La Société peut, dans le cadre de ses activités de vente et à sa propre discrétion, refuser des demandes de souscription et suspendre ou limiter conformément aux dispositions de son Prospectus, l'émission de parts sociales pour une période déterminée ou de manière permanente à l'égard de personnes physiques et/ou à l'égard de personnes morales.

La Société peut, à sa propre discrétion recevoir des apports en nature. Dans ce cas, la valeur de l'apport en nature doit être déterminée par un réviseur d'entreprises luxembourgeois agréé.

La Société inscrira la nouvelle détention et/ou le nouvel associé dans le registre des associés.

La Société peut déléguer à un quelconque représentant autorisé ou à un quelconque agent autorisé le pouvoir d'accepter les souscriptions, de recevoir le paiement du prix des nouvelles parts sociales à émettre et d'inscrire ces parts sociales dans le registre des associés.

Le Conseil de Gérance peut déterminer le montant minimum de souscription pour les nouveaux associés.

Art. 9. Transfert et Rachat des parts sociales. Les parts sociales de la Société sont librement transmissibles entre les associés.

Le transfert de parts sociales entre vifs à un non-associé est soumis à l'approbation donnée dans le cadre d'une assemblée générale des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social de la Société.

En cas de décès d'un associé, le transfert d'parts sociales à un non-associé est soumis au consentement d'associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) des droits détenus par les associés survivants. Dans ce cas, cependant, l'approbation n'est pas requise si les parts sociales sont transférées soit aux héritiers ayant droit à la réserve légale ou à l'épouse survivante.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui n'admet qu'un (1) seul titulaire à son égard pour chaque part sociale.

Chaque associé est habilité, sous réserve des termes, conditions et limites imposés par le Conseil de Gérance, à demander à la Société de racheter toute ou partie de ses parts sociales.

Le prix de rachat est basé sur la Valeur Nette d'Inventaire par part sociale telle que déterminée au Jour d'Évaluation conformément aux dispositions des présents Statuts. Aucune taxe, commission ou autre frais encourus dans les pays respectifs où les parts sociales sont vendues ne seront prélevés.

Le paiement en vertu de cet Article sera effectué par virement bancaire. Le paiement sera effectué soit en USD, , dans une autre devise, comme cela peut être déterminé de temps à autre par la Société au jour de l'envoi du paiement lorsqu'il est effectué par virement bancaire.

La Société peut, à sa complète discrétion, mais avec le consentement de l'associé concerné, décider de satisfaire le paiement du prix de rachat à n'importe quel associé entièrement ou partiellement en espèces en allouant à cet associé les actifs du Fond, égal en valeur à compter du Jour d'Évaluation selon lequel le prix de rachat est calculé, à la Valeur Nette d'Inventaire des parts sociales devant être rachetées moins les frais de rachat. La nature et le type d'actifs à transférer dans ce cas seront déterminés sur une juste et raisonnable base et sans préjudicier aux intérêts des autres associés.

Les demandes de rachat total d'parts sociales nominatives seront déposées auprès de la Société et des agents de distribution, s'il y en a.

Les demandes de rachat total d'parts sociales nominatives, reçues par la Société avant seize heures le jour ouvrable précédent le Jour d'Évaluation, seront enregistrées à la Valeur Nette d'Inventaire par part sociale au Jour d'Évaluation. Les demandes de rachat reçues après cette heure seront traitées le Jour d'Évaluation suivant.

Une demande de rachat est irrévocable, sauf durant la période de suspension des rachats. La preuve de transfert ou d'attribution doit accompagner la demande de rachat.

Dans le cas du rachat des parts sociales, le paiement sera normalement disponible ou envoyé endéans les deux (2) jours ouvrables suivant le Jour d'Évaluation applicable et la réception de la documentation nécessaire. Lorsque dans des circonstances exceptionnelles, la liquidité de la Société ne permet pas de procéder au paiement endéans les deux (2) jours ouvrables après le Jour d'Évaluation applicable, le paiement est effectué dès que raisonnablement praticable. Lorsque les conditions de marché le permettent et avec l'accord de l'associé concerné, la Société peut satisfaire en nature les demandes individuelles de rachat, sans préjudice du principe d'égalité de traitement des associés lors de l'attribution des titres en portefeuille. En cas de paiement en nature, le réviseur d'entreprises de la Société établit un rapport d'évaluation de la valeur du paiement en nature, dont les frais sont à la charge de l'associé qui a choisi ce mode de paiement. Le Conseil de Gérance peut, en outre, soumettre les paiements en nature à d'autres modalités et conditions telles que définies dans le Prospectus de la Société.

En cas d'importantes demandes de rachat, le Conseil de Gérance peut, mais n'en a pas l'obligation, décider que toute ou partie de la demande de rachat sera différée et traiter les demandes de rachat à un prix de rachat déterminé après avoir vendu les titres nécessaires dans le temps le plus court possible et une fois que la Société est capable d'avoir à disposition les produits de ces ventes. Afin de garantir une égalité de traitement des investisseurs, ce délai dans le traitement des rachats devra être appliqué à tous les investisseurs demandant le rachat et devra être appliqué sur l'ensemble des parts sociales présentées pour le rachat. Un seul prix de rachat sera calculé pour l'ensemble des demandes de rachat présentées au même moment. Lors du Jour d'Évaluation suivant, ces demandes de rachat devront être traitées en priorité par rapport aux demandes postérieures.

Toutes les demandes de rachat doivent être présentées par l'associé par écrit au siège social de la Société ou à une autre entité légale autorisée à procéder au rachat des parts sociales, ainsi mentionné dans le Prospectus. Les demandes devront faire figurer le nom de l'associé, la classe de parts sociales, le nombre de parts sociales ou le montant à racheter, de même que les instructions pour payer le prix de rachat.

Le Conseil de Gérance peut déléguer à tout gérant ou tout directeur ou autre agent de la Société dûment autorisé à cet effet la tâche d'accepter les rachats et de payer ou recevoir le paiement du prix de rachat des parts sociales à racheter.

Les parts sociales rachetées par la Société seront toujours et immédiatement annulées.

Art. 10. Conversion de certaines parts sociales. Si différentes classes de parts sociales sont créées, tout associé peut demander la conversion de toute ou partie de ses parts sociales, avec un montant minimum de parts sociales qui sera déterminé par le Conseil de Gérance de temps à autre et sous réserve des conditions déterminées de temps à autre par le Conseil de Gérance, en parts sociales de toute autre classe de parts sociales de la Société et en conformité avec les limites possibles décrites dans le Prospectus.

Art. 11. Valeur Nette d'Inventaire. La Valeur Nette d'Inventaire d'une part sociale dans la Société est calculée en divisant la valeur nette du Fond par le nombre total d'parts sociales émises. La Valeur Nette d'Inventaire du Fond est égale à la différence entre les actifs du Fond et son passif. La Valeur Nette d'Inventaire par part sociale sera calculée dans la valeur de référence du Fond et peut être publiée dans d'autres monnaies déterminées par la Société.

La Valeur Nette d'Inventaire de chaque part sociale dans la Société sera calculée dans la monnaie de référence du Fond et déterminée par la Société une fois par mois, le dernier jour ouvrable du mois, chacun de ces jours étant le «Jour d'Évaluation». La déclaration mensuelle de la Valeur Nette d'Inventaire sera fournie à la banque dépositaire par la Société et une fois par an vérifiée par la Société par rapport aux états financiers annuels certifiés dans le rapport du commissaire aux comptes.

Pour le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire, tous les actifs et passifs du Fond seront déterminés sur la base des principes généraux d'évaluation suivants:

Les titres, cotés en bourse ou négociés en bourse, seront évalués à leur dernier prix de marché disponible. S'il n'y a pas de tel prix disponible un jour de cotation, mais qu'il existe un prix moyen de clôture (valeur moyenne en une offre de clôture et une offre de prix) ou une offre cotée de prix de clôture, le prix moyen de clôture ou alternativement l'offre de prix de clôture peuvent être utilisés.

Les instruments de marché monétaires seront alignés avec le prix de rachat commençant au prix d'acquisition net et s'en tenant aux rendements d'investissement en résultant. En cas de changement significatif des conditions de marché, la base d'évaluation des différents investissements doit être alignée avec les nouveaux rendements sur le marché.

Les dépôts à échéance fixes seront évalués à leur valeur nominale plus les intérêts courus.

La valeur de liquidation des futures, contrats à terme ou options qui ne sont pas traités négociés sur un marché réglementé, une bourse de valeurs ou un autre marché réglementé correspondra à leur valeur nette de liquidation telle que déterminée, conformément aux règles définies par la Société, sur une base cohérente appliquée pour chaque type différent de contrats. La valeur de liquidation des futures, contrats à terme ou options négociés sur un marché réglementé, une bourse de valeurs ou tout autre marché réglementé sera déterminée sur base du dernier prix disponible de règlement de ces contrats sur des marchés réglementés, des bourses de valeurs ou autres marchés réglementés sur lesquels ces contrats particuliers de futures, contrats à terme et options sont traités par la Société. Toutefois, si un futures, contrat à terme ou option ne peut pas être liquidé au jour de détermination des actifs nets, la base pour déterminer la valeur de liquidation de ces contrats sera la valeur que la Société jugera équitable et raisonnable.

Titre IV. Gérance

Art. 12. Conseil de Gérance. La Société est administrée par le Conseil de Gérance qui sera composé de trois (3) gérants au moins, qui n'ont pas besoin d'être associés de la Société (ci-après le «Conseil de Gérance»).

Les gérants sont nommés pour une période indéterminée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés à la majorité simple, et peuvent être révoqués à tout moment sans raison.

Les pouvoirs et rémunérations de chaque gérant éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Le poste d'un gérant sera vacant si:

1. il démissionne de son poste avec avis à la Société, ou
2. il cesse d'être gérant par application d'une disposition légale ou il se voit interdit ou disqualifié par la loi d'occuper le poste de gérant, ou
3. il tombe en faillite ou conclut un arrangement avec ses créanciers en général, ou
4. il est révoqué par une résolution de l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés.

Art. 13. Procédure de réunion du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance peut désigner parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence peut être conférée à un autre gérant présent lors de la réunion en cause. Les devoirs du président consistent à contrôler la conformité des procédures du conseil selon les termes du présent article 13 et à présider les réunions du Conseil de Gérance.

Sauf clause contraire dans les présents Statuts, les gérants peuvent régler leurs procédures comme bon leur semble.

Le président ou tout gérant peut requérir une réunion du Conseil de Gérance aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent et au moins sur une base annuelle avec un délai de convocation d'au moins deux (2) jours ouvrables. Ce délai de convocation peut être abandonné à condition que tous les gérants participent à la réunion des gérants ou s'ils n'y participent pas, confirment leur accord sur le fait que la réunion des gérants est tenue en toute validité malgré le défaut du délai de convocation. La convocation, qui peut être envoyée par courrier, lettre simple ou recommandée, courriel électronique ou fax, devra comporter suffisamment d'informations sur les points à discuter et devront y être annexées les copies des documents pertinents à discuter lors de la réunion.

Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes qui prennent part à la réunion de s'entendre. La participation à une réunion par de tels moyens de communication est équivalente à une participation en personne à cette réunion.

Si un gérant est dans l'incapacité de participer à la réunion du Conseil de Gérance, il peut donner une procuration écrite à un autre gérant.

Chaque gérant n'a qu'une (1) voix à moins qu'il n'agisse également comme mandataire, dans quel cas, il aura une (1) voix supplémentaire par procuration. Le président du Conseil de Gérance n'a pas de voix prépondérante.

Les résolutions du Conseil de Gérance dans une réunion sont valablement adoptées si une majorité simple des gérants présents ou représentés vote en faveur de cette résolution.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront actées dans un procès-verbal signé par le président et/ou le secrétaire, et tenu au siège social de la Société. Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signés par le président de la réunion ou par tout gérant.

Au cas où une réunion du Conseil de Gérance ne peut pas être tenue quelqu'en soit la raison, des résolutions du conseil peuvent être prises par écrit par le biais de résolutions circulaires, à condition que de telles résolutions soient signées par tous les membres du Conseil de Gérance. Les signatures des gérants sur les résolutions écrites peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et peuvent être prouvées par fax. La date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

Art. 14. Pouvoirs de Gérance. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social de la Société, sauf ceux expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés. En particulier, le Conseil de Gérance devra déterminer les objectifs et politiques d'investissement de la Société aussi bien que la conduite de la gestion et des affaires de la Société en relation avec l'objet social, tels qu'établis dans le Prospectus, en conformité avec les lois et les réglementations applicables.

Le Conseil de Gérance représente la Société vis-à-vis des tiers et tout contentieux impliquant la Société soit en tant que demandeur, soit en tant que défendeur, devra être traité au nom de la Société par le Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance nommera une banque dépositaire et tous autres prestataires de services nécessaires à la réalisation des activités d'investissement de la Société selon que l'estimera nécessaire de temps à autre le Conseil de Gérance.

Art. 15. Limites d'investissement. Le Conseil de Gérance a le pouvoir de déterminer les limites d'investissement de la Société conformément aux dispositions de la Loi de 2007 et les lois et réglementations y relatives. Les politiques et limites d'investissement doivent refléter le principe de répartition des risques et la conduite normale et le but de la gestion et des affaires de la Société. Toute limite d'investissement doit être indiquée dans le Prospectus de la Société, lequel Prospectus sera modifié sans délai si une modification des limites d'investissement était décidée par le Conseil de Gérance.

Art. 16. Indemnisation des gérants. La Société indemniserà tout gérant ou directeur, et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et autres administrateurs, pour des dépenses raisonnablement supportées par lui, en relation avec toute part sociale, procès ou procédure judiciaire auxquels il aura été partie en sa qualité actuelle ou passée de gérant ou directeur de la Société ou, à la demande de la Société, de toute autre fonds dont la Société est associée ou créancière et par lequel il ne serait pas indemnisé, sauf pour les cas où il sera finalement jugé dans ces action, procès ou procédure judiciaire responsable pour négligence grave ou mauvaise conduite volontaire. En cas d'arrangement extra-judiciaire, une telle indemnisation ne sera accordée que si la Société est conseillée par son avocat-conseil que la personne à indemniser n'a pas commis de manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclut pas d'autres droits dans le chef du gérant, directeur ou fondé de pouvoir.

Art. 17. Délégation de pouvoirs. Le Conseil de Gérance peut déléguer les pouvoirs de (i) conduire la gestion journalière et les affaires de la Société (y compris le droit d'agir comme signataire autorisé de la Société) et (ii) réaliser tous les actes dans la poursuite de la politique et de l'objet de la Société à des agents de la Société ou à des tiers qui peuvent, si le Conseil de Gérance les y autorise, sous-déléguer ces pouvoirs à leur tour.

Art. 18. Pouvoir de signature. La Société est engagée par les signatures conjointes d'au moins deux gérants ou par la/ les signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance aura délégué pareille autorité.

Art. 19. Limitation des responsabilités des gérants. Un gérant n'engage, en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; en tant que mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Titre V. Assemblée générale des associés

Art. 20. Règles procédurales pour les assemblées des associés. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

S'il y a plus d'un mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises en assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative du Conseil de Gérance.

Toutes les décisions excédant les pouvoirs du Conseil de Gérance seront prises par l'assemblée générale des associés. Ces décisions devront être écrites et devront être consignées dans un registre spécial.

A moins qu'il en soit requis autrement par la loi ou les statuts, les résolutions prises lors d'une réunion d'associés régulièrement convoquée seront prises à la majorité simple des associés présents et votant.

Les assemblées générales des associés seront tenues au Luxembourg. La participation par le biais d'une procuration est possible.

Le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions que devront remplir les associés, y compris, sans limitation, les conditions de participation aux réunions des associés conformément à la loi luxembourgeoise.

Titre VI. Année sociale - Audit - Distribution

Art. 21. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. La première année sociale commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre de cette même année.

Art. 22. Réviseur d'entreprises et Rapport annuel. L'assemblée générale des associés nommera un réviseur d'entreprises indépendant et agréé (le «Réviseur») qui remplira les fonctions établies par la Loi de 2007 et les lois y relatives, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Le Réviseur restera en fonction jusqu'à ce que son successeur soit élu ou pour une période déterminée par l'assemblée générale des associés.

Le Conseil de Gérance émettra un rapport annuel sur les activités de la Société pour chaque année sociale. Les informations financières insérées dans ce rapport annuel doivent être vérifiées par le Réviseur. Ce rapport annuel audité doit être mis à la disposition des investisseurs de la Société dans les six (6) mois suivant la clôture de l'année sociale dont question.

Art. 23. Droit à l'information et Distributions. Chaque associé peut vérifier au siège social, le bilan, l'inventaire et les comptes de pertes et profits pendant 15 jours avant l'assemblée générale annuelle.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés déterminera l'affectation des profits (en ce comprises les plus values nettes réalisées et après paiement de tous les frais par la Société aux prestataires de services et déduction de tous les dépenses, coûts et dettes) de la Société. L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut, de temps en temps, déclarer ou autoriser le Conseil de Gérance à déclarer des dividendes, à condition cependant que le capital social de la Société et les primes d'émission ne tombent pas en dessous de l'équivalent en USD de un million deux cent cinquante mille Euros (EUR 1.250.000,-).

Le Conseil de Gérance est autorisé à décider de verser des dividendes intérimaires conformément aux conditions et procédures telles que décidées par le Conseil de Gérance.

Le paiement des distributions se fera exclusivement par virement bancaire.

Titre VII. Dépenses - Liquidation

Art. 24. Dépenses. La Société supportera toutes les dépenses liées à son établissement et à son maintien ainsi que les frais (incluant tous les frais de gestion, conseil et de performance) dus à tout prestataire de services nommé de temps à autre par le Conseil de Gérance.

De plus, la Société supportera aussi, mais pas de manière exhaustive, les dépenses suivantes:

- (i) tous les impôts payables sur les actifs, les revenus et les dépenses imputables à la Société;
- (ii) les commissions de courtage standard et les frais bancaires encourus lors des opérations de la Société;
- (iii) toutes les rémunérations du Réviseur, des prestataires de services et des conseillers juridiques de la Société;
- (iv) toutes les dépenses de publications et de fournitures d'informations aux associés, obligatoires et à toute autre personne qui a acquis des titres émis par la Société, en particulier, le coût d'impression et de distribution des rapports annuels ainsi que du Prospectus;
- (v) toutes les dépenses encourues lors de l'enregistrement et du maintien de l'enregistrement de la Société auprès des administrations gouvernementales et de la bourse; et
- (vi) toutes autres dépenses encourues en rapport avec son fonctionnement et sa gestion.

Art. 25. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation devra être réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), remplissant les exigences de la Loi de 2007, et nommé(s) par l'assemblée générale des associés décidant de la dissolution à la majorité telle que définie à l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

En cas de liquidation envisagée de la Société, aucune émission et aucun rachat des parts sociales ne seront permis après l'envoi de la proposition de liquidation aux associés. Toutes les parts sociales en circulation au moment de cet envoi participeront à la distribution de la liquidation de la Société.

Titre VIII. Modifications - Dispositions générales

Art. 26. Modifications des statuts. Toutes décisions de modifier ces Statuts ne peuvent être adoptées qu'à la majorité des associés détenant au moins 3/4 (trois quarts) du capital social de la Société, conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 27. Droit applicable. Tous les points non spécifiés dans ces Statuts devront être déterminés selon la Loi de 2007 et toutes lois y relatives, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'autoriser Monsieur Jean-Luc DASCOTTE à prendre toutes les mesures nécessaires en relation avec les résolutions à prendre conformément au présent procès-verbal.

96305

Frais

Les frais, coûts, honoraires et autres dépenses de tout genre causes à la Société en raison du présent acte, sont évalués à environ mille deux cent cinquante euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'Anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est établi en Anglais suivi d'une version Française. A la demande de cette même personne comparante et en cas de divergences entre la version Française et la version Anglaise, la version Anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la personne comparante, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Jean-Luc DASCOTTE, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 septembre 2010. Relation GRE/2010/3081. Reçu soixante-quinze euros 75,00- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 20 septembre 2010.

Référence de publication: 2010126149/850.

(100142433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Millenium Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1465 Luxembourg, 1, rue Michel Engels.

R.C.S. Luxembourg B 155.522.

STATUTS

L'an deux mil dix, le treize septembre.

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

Ont comparu:

1. Monsieur Stergios PAPAGEORGIU, indépendant, né à Fiki Trikalow, Grèce, le 27 janvier 1963, demeurant à L-1465 Luxembourg, 1, rue Michel Engels, et
2. Monsieur Alexandre DERMENTZOGLOU, agent immobilier, né le 20 octobre 1961 à Drama, Grèce, demeurant à L-1429 Luxembourg, 9, rue Tony Dutreux, et
3. Monsieur Adriano PRESTI, cuisinier, né à Volklingen, Allemagne, le 07 octobre 1968, demeurant à L-8360 Goetztingen, 18, rue de Luxembourg.

Ces comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'ils constituent entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de «MILLENIUM PARTICIPATIONS S.A.».

Art. 2. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, le financement, la mise en valeur et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et valeurs mobilières, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ses affaires.

En général, elle pourra réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, fiduciaires, civiles, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-cinq mille Euros (Eur 35.000,-) représenté par cent actions (100) d'une valeur nominale de trois cent cinquante Euros (€ 350,-).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et les conditions que la loi permet, racheter ses propres actions.

Toute action est indivisible, la société ne reconnaît, quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires, qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Si le même titre appartient à plusieurs personnes, la société peut suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule d'entre elles soit désignée comme étant à son égard propriétaire du titre.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social ou en tout autre endroit à préciser dans les convocations, le 3^{ème} jeudi du mois de juin.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 7. Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, soit par original, soit par télécopie, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

Les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés votants, sauf les majorités spéciales légalement requises.

Art. 8. Les assemblées des actionnaires seront convoquées par le conseil d'administration, à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour, et envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant l'assemblée à tout porteur d'actions nominatives à son adresse portée au registre des actionnaires. En présence d'actions au porteur les convocations sont faites par annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle au moins et huit jours avant l'assemblée, dans le Mémorial et dans un journal de Luxembourg.

Cependant, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale, et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis de convocation ni publication préalable.

Art. 9. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales tel que modifiée.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation.

Le conseil d'administration, s'il y a lieu, nommera des fondés de pouvoir de la Société.

Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil d'administration sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la première signature.

Art. 11. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par l'administrateur qui aura assumé la présidence.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire (s'il y en a) ou par deux administrateurs.

Art. 12. Le conseil d'administration peut nommer un ou plusieurs administrateur(s)-délégué(s) qui aura (auront) pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et qui représentera (représenteront) la société en justice.

Art. 13. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 14. Les opérations de la Société, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, les questions fiscales et l'établissement de toutes déclarations d'impôt ou autres déclarations prévues par la loi luxembourgeoise, seront surveillées par un commissaire. Le commissaire sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période prenant fin le jour de la prochaine assemblée générale des actionnaires et jusqu'à l'élection de son successeur. Le commissaire restera en fonction jusqu'à sa réélection ou l'élection de son successeur.

Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée des actionnaires.

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social tel qu'il est prévu à l'article cinq des statuts ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration peut décider de payer des dividendes intérimaires selon les conditions et les restrictions prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée générale extraordinaire des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de majorité requises par l'article 67-1 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

Art. 19. Pour toutes matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.

La première assemblée générale ordinaire se tiendra en l'année 2011.

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit:

M. Stergios PAPAGEORGIU, préqualifié:	35 actions
M. Alexandre DERMENTZOGLOU, préqualifié:	30 actions
M. Adriano PRESTI, préqualifié:	<u>35 actions</u>
TOTAL:	100 actions

Les actions de la société ont été intégralement libérées en espèces par les associés, de sorte que le montant de trente-cinq mille Euros (€ 35.000,-) est dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement, et qu'en outre ces conditions sont conformes aux prescriptions de l'article 27 de cette même loi.

En outre, les comparants ont été informés que la société ne pourra passer des actes de commerce qu'après avoir obtenu les autorisations administratives y relatives.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que se soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de € 1.200,-

Loi anti-blanchiment

En application de la loi du 12 novembre 2004, les comparants déclarent être les bénéficiaires réels de cette opération et ils certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la

loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois.
 2. Le nombre des commissaires est fixé à un.
 3. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs pour une durée de six années:
 - a. Monsieur Stergios PAPAGEORGIU, indépendant, né à Fiki Trikalow, Grèce, le 27 janvier 1963, demeurant à L-1465 Luxembourg, 1, rue Michel Engels, et
 - b. Monsieur Alexandre DERMENTZOGLOU, agent immobilier, né le 20 octobre 1961 à Drama, Grèce, demeurant à L-1429 Luxembourg, 9, rue Tony Dutreux, et
 - c. Monsieur Adriano PRESTI, cuisinier, né à Volklingen, Allemagne, le 07 octobre 1968, demeurant à L-8360 Goetzingen, 18, rue de Luxembourg.
 4. Est appelé(e) aux fonctions de commissaire pour une durée de six ans:
Monsieur Umbaldo DRAGO, électricien, demeurant à L-3330 Crauthem, 16, rue du Fossé.
 5. L'adresse de la société est fixée à L-1465 Luxembourg, 1, rue Michel Engels.
- Les frais et honoraires en relation avec le présent acte sont à la charge de la société, les fondateurs en étant débiteurs solidaires.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, qui se sont fait connaître du notaire par leurs noms, prénoms usuels et résidences, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire la présente minute, après s'être identifiés au moyen de leurs cartes d'identité.

Signé: S. Papageorgiu, A. Dermentzoglou, A. Presti, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 15 septembre 2010. Relation: CAP/2010/3209. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€.

Le Receveur (signé): I. Neu.

POUR COPIE CONFORME.

Capellen, le 17 septembre 2010.

Référence de publication: 2010126048/176.

(100143744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Augur Financial Holding I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 132.774.

Der Verwaltungsrat beschließt zum 1. Juli 2010, den Gesellschaftssitz an folgende Anschrift zu verlegen:

6, rue Dicks,

1417 Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 2. August 2010.

Augur Financial Holding I S.A.

Lothar Rafalski / Diane Wolf

Référence de publication: 2010108068/14.

(100120731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Augur Financial Holding II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 132.915.

Der Verwaltungsrat beschließt zum 1. Juli 2010, den Gesellschaftssitz an folgende Anschrift zu verlegen:

6, rue Dicks,

1417 Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 2. August 2010.
Augur Financial Holding II S.A.
Lothar Rafalsiki / Piane Wolf

Référence de publication: 2010108069/14.

(100120730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

L Multi Select, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 83.343.

—
Extrait des Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires du 21 avril 2010

Composition du Conseil d'Administration:

Il a été décidé d'approuver la réélection de Monsieur Daniel Roy, de Madame Monique Erbeia, de Monsieur Vincent de Palma ainsi que de Monsieur Jean-Michel Starck, en tant qu'Administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année sociale se terminant le 31 Décembre 2010.

Au 21 avril 2010, le Conseil d'administration se compose comme suit:

- Monsieur Daniel Roy
- Madame Monique Erbeia
- Monsieur Jean-Michel Starck
- Monsieur Vincent de Palma

Il a été décidé d'approuver la réélection de PricewaterhouseCoopers S.a.r.l., en tant que Réviseur d'Entreprise de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année sociale se terminant le 31 Décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 Juillet 2010.

L Multi Select

Au nom et pour le compte de J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

Xavier Rouvière

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2010108837/26.

(100122170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

ABN AMRO Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.608.

—
Suite au changement de dénomination de l'associée unique en date du 28 juin 2010, la dénomination de l'associée a été modifiée de FBN Holding International AG en ABN AMRO Holding International AG.

Luxembourg, le 5 AOÛT 2010.

Pour avis sincère et conforme

Pour ABN AMRO Luxembourg Holding S.à r.l.

Nancy BLEUMER / Hans DE GRAAF

Référence de publication: 2010108073/13.

(100120939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Alena Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 75.860.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 7 mai 2010

En date du 7 mai 2010, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Alena SA, représentée par Madame Anne Declerck, de Monsieur Roger Begault, de Monsieur Paul Delahaut et de Monsieur Paul Lippens en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011.

Luxembourg, le 2 août 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010108077/16.

(100121416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Hypo Portfolio Selection Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 61.843.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration tenu par voie de résolutions circulaires le 25 mai 2010

Les Administrateurs prennent acte de la démission de Messieurs Alain LEONARD et Donald VILLENEUVE de leur fonction d'administrateurs de la Société avec effet au 25 mai 2010.

Les Administrateurs décident de coopter Messieurs Marc-André BECHET et Jean-Luc NEYENS en qualité d'administrateurs de la Société.

A cet effet, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Luc NEYENS, Administrateur, avec adresse professionnelle au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2010
- Monsieur Marc-André BECHET, Administrateur, avec adresse professionnelle au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2010
- Monsieur Michele CORNO
- Monsieur Luca PARMEGGIANI

Luxembourg, le 2 août 2010.

Pour HYPO PORTFOLIO SELECTION SICAV

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Martine VERMEERSCH / Valérie GLANE

Sous-Directeur / Attaché Principal

Référence de publication: 2010108297/25.

(100121690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Balle d'Or S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1530 Luxembourg, 115, rue Anatole France.

R.C.S. Luxembourg B 48.741.

Je soussigné Léon BECK vous informe de ma démission avec effet immédiat en ma qualité d'administrateur de la société BALLE D'OR, S.A.

Luxembourg, le 5 août 2010.

Léon BECK.

Référence de publication: 2010108080/10.

(100121248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Baneco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 29, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 134.404.

Il est porté à la connaissance de tous que la Société MONEYLIFT S.A. (RCS B 96.010) avec siège à L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth, démissionne de son mandat de commissaire aux comptes de la société BANECO S.A. (RCS B 134.404) avec siège social au L-2314 Luxembourg, 29, Place de Paris, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 31 mars 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010108081/14.

(100120755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Bloumenatelier S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9540 Wiltz, 33, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 108.379.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Reiland Ginette

Gérante / Associée unique

Référence de publication: 2010108083/11.

(100121192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

F.01 Alliance des Artisans, Groupement d'Intérêt Economique.

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg C 75.

constitué en date du 22 décembre 2006 Acte constitutif publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations
en date du 2 juin 2007

L'assemblée générale extraordinaire du 6 juillet 2010 a constaté la résolution suivante:

1) l'admission de la société à responsabilité limitée F.25 NOVAFLUIDE LUX, inscrite au registre de commerce sous le numéro B153926, comme membre du groupement d'intérêt économique F.01 Alliance des Artisans à partir du 16 juillet 2010. La société a pour objet la pose de carrelages et de produits annexes et tous travaux y relatifs, ainsi que les travaux de pose de chapes et travaux annexes. Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Wickrange, le 4 août 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010108117/19.

(100120848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Boaz Private Equity Holdings, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 92.128.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 8 juillet 2010

En date du 8 juillet 2010, le Conseil d'Administration a décidé:

- De nommer, jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle en 2010, Monsieur Rudy Vandorpe, 50 avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, en tant que nouvel Administrateur de la Sicav, en remplacement de Madame Sylvia van de Kamp-Vergeer 50 avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, démissionnaire en date du 31 mars 2010.

Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BOAZ PRIVATE EQUITY HOLDINGS, Sicav

BGL BNP Paribas

Signatures

Référence de publication: 2010108084/17.

(100121111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

B.R.C. SA, Business Resort Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 105.405.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire du 22 avril 2010

Les mandats des administrateurs de Messieurs Massimo GILOTTI et Frédéric MONCEAU (tous les deux demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu à Luxembourg) et de Monsieur Jean-Luc NAHON (demeurant SI Parc-de-Montalegre 4 à CH-1223 Cologny) sont renouvelés pour une période de six ans.

Monsieur Régis PIVA (demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg) est appelé au poste de commissaire aux comptes, pour une durée de six ans, en remplacement de Monsieur Pascoal DA SILVA, dont le mandat est arrivé à échéance.

Pour extrait sincère et conforme
Frédéric MONCEAU / Massimo GILOTTI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010108088/17.

(100121259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Springer Science + Business Media S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 89.452.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société du 30 juillet 2010

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. Les actionnaires renouvellent les mandats de Mr. Derk HAANK, Mr. Martin MOS, Mr. Ulrich VEST, Mr. Manfred WENNEMER, Mr Thomas RABE, Mr. Hjalmar WINBLADH et Mr. Mike WILENS en tant qu'administrateurs de la Société avec effet au 30 juillet 2010 et ce pour une durée de 6 ans.

2. Les actionnaires prennent acte que les mandats de KPMG AUDIT en tant que commissaire aux comptes et réviseur d'entreprise sont arrivés à leur terme. La nomination d'un nouveau commissaire aux comptes et d'un nouveau réviseur d'entreprise sera décidé lors d'une prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra aussi raisonnablement que possible.

Luxembourg, le 4 août 2010.

Pour extrait conforme
Alex SCHMITT
Mandataire

Référence de publication: 2010108383/20.

(100121714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Captiva Capital Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 103.399.

Extrait relatif aux décisions des associés de la Société

En date du 29 Juin 2010, les associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Hille-Paul Schut en tant que commissaire de la société avec effet au 29 Juin 2010;
- d'accepter la démission de Joannes Christianus Lamberthus Van de Sanden en tant que commissaire de la société avec effet au 29 Juin 2010;
- de nommer Gilles Suzanne, ayant pour adresse 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que commissaire de la société, avec effet au 29 Juin 2010 et pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010;
- de nommer Geoffroy Sartorius, ayant pour adresse, 21 quai d'Austerlitz, 75634 Paris France, en tant que commissaire de la société, avec effet au 29 Juin 2010 et pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010;

Luxembourg, le 28 juillet 2010.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2010108094/21.

(100121398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Fleming Flagship Portfolio Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 39.251.

—
Extrait des Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 septembre 2009

Composition du Conseil d'Administration:

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires a noté la démission de Monsieur André Elvinger de son mandat d'Administrateur de la Société avec effet au 31 décembre 2008.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires a approuvé la co-optation de Monsieur Jacques Elvinger (résidant professionnellement 2, Place Winston Churchill, 2014, Luxembourg) en tant qu'Administrateur de la Société avec effet au 1^{er} Janvier 2009, en remplacement de Monsieur André Elvinger et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 30 avril 2010.

Il a été décidé de réélire Monsieur Iain OS Saunders, Monsieur Pierre Jaans, Monsieur Jean Frijns, Monsieur Robert van der Meer, Monsieur Berndt May et Madame Andrea L. Hazen en date du 30 septembre 2009, en tant qu'Administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 30 avril 2010.

Au 30 septembre 2009, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- M. Iain OS Saunders (Président du Conseil d'Administration)
- M. Jacques Elvinger
- M. Pierre Jaans
- M. Robert van der Meer
- M. Jean Frijns
- M. Berndt May
- Mme Andrea L. Hazen

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 octobre 2009.

Fleming Flagship Portfolio Fund

Au nom et pour le compte de JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.

Pam Steinfeldt-Kristensen

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2010108273/33.

(100122166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Cisa International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 86.317.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 19 juillet 2010

La démission de Monsieur HEITZ Jean-Marc de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Monsieur BOSCHI Fabio, administrateur de sociétés, 16, Corso Concordia, I-20122 Milan (Italie), est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2011.

Pour extrait sincère et conforme

CISA INTERNATIONAL S.A.

Régis DONATI / Gioacchino GALIONE

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010108098/15.

(100120675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Co-Ver Energy International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 116.002.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 14 juillet 2010

L'Assemblée prend note de la démission (datée du 14 juillet 2010), de Madame Nathalie Mager (en qualité d'administrateur de Catégorie A), employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

L'Assemblée décide de ratifier la démission de Monsieur Gianluca Veneroni, demeurant au 9, Via Piacenza à I-20135 Milan (Italie), de son mandat d'administrateur de Catégorie B avec effet au 25 janvier 2010.

Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010108099/17.

(100121029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Comptabilité Thill Susi Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4622 Differdange, 24, rue Pierre Martin.
R.C.S. Luxembourg B 96.642.

Par la présente, la société Comptabilité Thill Susi SARL, établie et ayant son siège à L-4622 Differdange, 24, rue Pierre Martin, n° RCS 96.642, certifie et confirme que sa gérante unique Madame Thill Suzanne, née le 11 septembre 1959 à Pétange a changé de domicile. La nouvelle demeure de Madame Thill se trouve à L-4795 Linger, 61A, rue du Bois.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 5 août 2010.

COMPTABILITE THILL SUSI SARL

24, rue Pierre Martin

L-4622 DIFFERDANGE

Signature

Référence de publication: 2010108100/16.

(100120770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

ACF.LU S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5366 Münsbach, Zone Industrielle, Bâtiment Feltgen.
R.C.S. Luxembourg B 154.755.

STATUTS

L'an deux mille dix, le neuf juillet.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société anonyme GEFCO PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège social à L-5836 Alzingen, 6, rue Nicolas Wester, R.C.S. Luxembourg numéro B 64277,

ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente.

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de ACF.LU S.à r.l..

Art. 3. La société a pour objet le commerce de matériel informatique, de télécommunication et le négoce de voitures et motos.

La société a en outre comme objet la prestation de formation professionnelle continue.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses coassociés.

Art. 5. Le siège social est établi à Munsbach, commune de Schuttrange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique la société anonyme GEFCO PARTICIPATIONS S.A., prénommée, et ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent cinquante euros.

Résolutions prises par l'associée unique

Et aussitôt l'associée unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-5366 Munsbach, Bâtiment Felgen, Zone Industrielle.
- 2.- Est nommé gérant de la société:

Monsieur Hugo Roger dit Hugues OESCH, directeur commercial, né à Luxembourg, le 8 mars 1967, demeurant à D-54317 Kasel, Herrenberg 2 (Allemagne).

- 3.- La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. THILL – J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher le 23 juillet 2010. Relation: GRE/2010/2512. Reçu: soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 6 août 2010.

Référence de publication: 2010108453/114.

(100122330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

DWS Helios, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 145.113.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 21. Juli 2010

Die Generalversammlung bestätigt Herrn Michael Koschatzki und Herrn Manfred Bauer als Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft. Die Generalversammlung beschließt, die Mandate von Herrn Michael Koschatzki und von Herrn Manfred Bauer als Verwaltungsratsmitglieder bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2012 stattfindet, zu verlängern.

Die Generalversammlung beschließt, das Mandat der KPMG AUDIT als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr 2010 zu erneuern.

DWS Investment S.A. (Verwaltungsgesellschaft)
Andrea Adelheid Schwaab / Markward Michaelis

Référence de publication: 2010108106/15.

(100121107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

E.M.E.A. Management Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 72.799.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 14 juillet 2010

Le conseil décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société du 4-6, rue de la Fonderie, L-1531 LUXEMBOURG au 65, avenue de la Gare, L-1611 LUXEMBOURG, avec effet au 26 juillet 2010.

Pour extrait sincère et conforme
Joeri STEEMAN / Kari LOUARN
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010108107/13.

(100121274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

S.L.E.G. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 116.910.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires du 25 juin 2010

En date du 25 juin 2010, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a décidé comme suit:

- de renouveler le mandat de M. Johan DEJANS, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, M. Massimo LONGONI, demeurant professionnellement au 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen à L-2526 Luxembourg, M. Xavier LIKIN, demeurant professionnellement au 24, avenue Marnix à B-1000 Bruxelles, Belgique et M. Yves FOURCHY, demeurant professionnellement au 22, avenue Montaigne, F-75008 Paris, France en tant qu'administrateurs de la Société avec effet immédiat. Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2010.

- d'accepter la démission de M. Eric VANDERKERKEN, en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat

- de nommer Monsieur Richard BREKELMANS, employé, né le 12 septembre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2010

- de renouveler le mandat de ERNST & YOUNG S.A., avec adresse au 7, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication aux Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2010.

Stijn CURFS
Mandataire

Référence de publication: 2010108844/26.

(100121618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

European Credit (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 72.192.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mars 2010

En date du 15 mars 2010, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Mr. James Pope, Mr. Patrick Zurstrassen, Mr. Clive Mace Gilchrist, Mr. Scott Edel, Mr. Jürgen Meisch, Mr. Alfonso De Maqua et Mr. Nicholas R.M. Cranston en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011.

Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010108108/16.

(100121433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Educdesign S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3233 Bettembourg, 20, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 87.595.

Extrait des décisions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Bettembourg, le 19 juillet 2010

1) L'assemblée décide de nommer nouveau administrateur, Monsieur Claude Larbière, né le 24.10.1963 à Luxembourg, demeurant à 12 am Weier L-3914 Mondercange à partir de ce jour jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016

2) L'assemblée prolonge les mandats des administrateurs, administrateur-délégué ainsi que du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Fait à Bettembourg, le 19 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Référence de publication: 2010108109/15.

(100120903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Delphi Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 123.200.025,00.

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 99.207.

Par résolution du 28 juillet 2010, l'associé unique de la Société a accepté la démission de Monsieur Eduardo Goulart Alves en tant que gérant de classe B et a nommé en tant que gérant de classe B Monsieur Jean-Michel Paumier, né le 26 juin 1966 à Tours en France, demeurant professionnellement à Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, avec effet au 6 août 2010 et pour une durée indéterminée.

Suite à quoi le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- Marc Christopher McGUIRE, gérant de classe A
- Keith David STIPP, gérant de classe A
- Vincent FAGARD, gérant de classe B
- Jean-Michel PAUMIER, gérant de classe B
- Harry Wilson WAGNER II, gérant de classe B
- Derrick Marcel WILLIAMS, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010108823/23.

(100122193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Eurolex Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 40.722.

Lors du Conseil d'Administration tenu en date du 14 juillet 2010, Monsieur Matthijs BOGERS, Administrateur et Administrateur-Délégué avec adresse au 29D, rue d'Amberloup, B-6681 Lavacherie, Belgique a été nommé également en tant que Président du Conseil d'Administration pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2010.
Eurolex Management S.A.
Représenté par M. Matthijs BOGERS
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010108111/16.

(100120739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

European Eyeworks S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 29, place de Paris.
R.C.S. Luxembourg B 89.561.

Il est porté à la connaissance de tous que la Société MONEYLIFT S.A. (RCS B96.010) avec siège à L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth, démissionne de son mandat de commissaire aux comptes, de la société EUROPEAN EYEWORKS S.A. (RCS B89.561) dont le siège social est situé L-2314 Luxembourg, 29, place de Paris avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010108112/14.

(100121293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

CO2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9633 Baschleiden, Poteau de Harlange.
R.C.S. Luxembourg B 146.814.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 15 juillet 2010 que:

1) L'assemblée générale révoque dans sa qualité d'administrateur de la société:

- Madame Valentyna BELUKHA, demeurant à L-7626 LAROCLETTE, 24, Chemin J-A Zinnen.

L'assemblée générale nomme comme nouvel administrateur de la société:

- Madame Olga TRYASUGINA, demeurant à L-7597 RECKANGE (MERSCH), 8C, rue du Coin, qui accepte.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2015.

2) L'assemblée générale révoque dans sa qualité d'administrateur-délégué de la société:

- Madame Valentyna BELUKHA, demeurant à L-7626 LAROCLETTE, 24, Chemin J-A Zinnen.

L'assemblée générale nomme comme nouvel administrateur-délégué de la société:

- Madame Olga TRYASUGINA, demeurant à L-7597 RECKANGE (MERSCH), 8C, rue du Coin, qui accepte.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Baschleiden, le 15 juillet 2010.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010108246/24.

(100122115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Eurotransnord s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9510 Wiltz, 3, rue des Prés.
R.C.S. Luxembourg B 96.160.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ARBO SA
Signature

Référence de publication: 2010108113/11.

(100120736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

F.01 Alliance des Artisans, Groupement d'Intérêt Economique.

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg C 75.

—
Acte constitutif publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 2 juin 2007

L'assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2010 a constaté la résolution suivante:

1) la société à responsabilité limitée F.22 MODULBAU SOCIETE DE CONSTRUCTION n'est plus membre du groupement d'intérêt économique F.01 Alliance des Artisans à partir du 1^{er} juin 2010 et ce suite à la résiliation d'un commun accord signé en date du 20 mai 2010.

Wickrange, le 4 août 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010108115/15.

(100120848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Justfin International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 113.139.

—
Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 26 juillet 2010, le mandat de l'administrateur de catégorie C, Monsieur Jacques Louis Patrick GETREIDE a été reclassifié, de sorte que Monsieur Jacques Louis Patrick GETREIDE est à présent administrateur de catégorie B. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Par décision du Conseil d'administration du 26 juillet 2010, LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société JUSTFIN INTERNATIONAL S.A., société anonyme: Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, KOFFOUR S.A., société anonyme R.C.S. Luxembourg B-86086, 283, route d'Arlon, L - 1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société JUSTFIN INTERNATIONAL S.A., société anonyme: Monsieur Guy BAUMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63143, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société JUSTFIN INTERNATIONAL S.A., société anonyme : Monsieur Guy KETTMANN, 180, rue des Aubépines, L - 1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 août 2010.

Pour JUSTFIN INTERNATIONAL S.A.

société anonyme

Experta Luxembourg

société anonyme

Christelle Domange

Référence de publication: 2010109446/28.

(100123058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

F.01 Alliance des Artisans, Groupement d'Intérêt Economique.

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg C 75.

—
constitué en date du 22 décembre 2006 Acte constitutif publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 2 juin 2007

L'assemblée générale extraordinaire du 3 août 2010 a constaté la résolution suivante:

1) la société à responsabilité limitée F.21 Jungbau Construction n'est plus membre du groupement d'intérêt économique F.01 Alliance des Artisans à partir du 1^{er} août 2010 et ce suite à la résiliation d'un commun accord signé en date du 20 juillet 2010.

Wickrange, le 4 août 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010108118/16.

(100120848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Global Office Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 145.854.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 21 juillet 2010

1. L'assemblée accepte la démission de Monsieur Mohun Manoj NARAIN, en tant que gérant.

2. L'assemblée décide de pourvoir au remplacement du gérant sortant en appelant Monsieur Natale CAPULA, né à Villa S. Giovanni (Italie), le 1^{er} novembre 1961, demeurant professionnellement à 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en tant que gérant de la société. Le nouveau gérant est élu pour une durée indéterminée.

Fait à Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Pour le Conseil de gérance

Signature

Référence de publication: 2010108121/16.

(100121484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Global Statistical Arbitrage (Luxembourg), Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 132.004.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire d'Optitrends agissant en qualité d'associé gérant commandité (l'associé commandité) de Global Statistical Arbitrage Luxembourg

En date du 29 janvier 2010, la dénomination de la Société Optitrends a été changée en Global Statistical Arbitrage S.à r.l., avec siège à 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2010.

ABN AMRO Fund Services (Luxembourg) Sàrl

Par délégation

Signature / Robert Archbold

Référence de publication: 2010108122/17.

(100121171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

**I.M.S. S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi,
(anc. I.M.S. Holding S.à r.l.).**

Siège social: L-8020 Strassen, 20, rue de la Solidarité.

R.C.S. Luxembourg B 62.972.

L'an deux mille dix.

Le sept juillet.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur Rainer STAWINOVA, né à Cologne (Allemagne), le 12 mai 1952, demeurant à F-78220 Viroflay, 8, rue Guizot (France),

ici représenté par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée I.M.S. Holding S.à r.l., ayant son siège social à L-8020 Strassen, 20, rue de la Solidarité, R.C.S. Luxembourg section B numéro 62972, a été constituée sous la forme d'une société anonyme et sous la dénomination de International Management Services S.A., avec siège social à Paris (France), et dont le siège a été transféré à Luxembourg, la dénomination changée en I.M.S. Holding S.à r.l. et la forme transformée en société à responsabilité limitée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 31 décembre 1997, publié au Mémorial C numéro 322 du 8 mai 1998.

- Que les statuts de la société ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant: en date du 16 mars 1999, publié au Mémorial C numéro 454 du 16 septembre 1999;

en date du 25 février 2008, publié au Mémorial C numéro 1042 du 26 avril 2008;

- Que le comparant est le seul et unique associé actuel de ladite société et qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transformer la société anonyme holding existante en société anonyme de participations financières et de modifier en conséquence l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social."

De ce fait la société a cessé d'exister sous le régime d'une société anonyme holding régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination de la société en I.M.S. S.à r.l. et de modifier en conséquence l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société prend la dénomination de I.M.S. S.à r.l."

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société à raison du présent acte sont évalués à la somme de six cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A.THILL – J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher le 22 juillet 2010. Relation: GRE/2010/2484. Reçu: soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 6 août 2010.

Référence de publication: 2010108628/59.

(100122294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Gottleuba S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 253.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.532.

Extrait des résolutions des associés du 21 juillet 2010

Il résulte des dits résolution que:

1. M. Wayne Fitzgerald, demeurant professionnellement 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a été nommé gérant de catégorie A avec effet au 21 juillet 2010 pour une durée indéterminée.

2. M. Philip Gittins, demeurant professionnellement 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg a été nommé gérant de catégorie B avec effet au 21 juillet 2010 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Pour Gottleuba S.à r.l

M. Costas Constantinides / M. Russell Perchard

Gérant de Catégorie A / Gérant de Catégorie B

Référence de publication: 2010108123/19.

(100121400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Andover Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 91.843.

Extrait des résolutions adaptées par l'actionnaire unique de la société en date du 8 juillet 2010

L'Actionnaire Unique de la Société a décidé comme suit:

1. De transférer le siège social de la Société du 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2010.

2. D'accepter les démissions des Administrateurs, Administrateur-Délégué ainsi que du Commissaire aux comptes en date du 10 novembre 2009 comme suit:

Administrateurs

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

T.C.G. GESTION S.A.

CMS Management Services S.A.

Administrateur-Délégué

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Commissaire aux comptes

C.A.S. SERVICES S.A.

3. De nommer LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en tant que Administrateur unique de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2010. Son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2011.

- Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente la nomination la personne suivante en tant que Représentant Permanent de son Administrateur unique:

Madame Christelle Ferry, née le 10 octobre 1970 à Metz, France et résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que Représentant Permanent de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. avec effet au 1^{er} juillet 2010.

4. De nommer C.A.S SERVICES S.A. ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en tant que Commissaire aux comptes de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2010. Son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Luxembourg, le 6 août 2010.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2010108812/35.

(100122172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Havel Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 870.000,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.533.

Extrait des résolutions des associés du 21 juillet 2010

Il résulte des dites résolution que:

1. M. Wayne Fitzgerald, demeurant professionnellement 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a été nommé gérant de catégorie A avec effet au 21 juillet 2010 pour une durée indéterminée.

2. M. Philip Gittins, demeurant professionnellement 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg a été nommé gérant de catégorie B avec effet au 21 juillet 2010 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Pour Harvel Holding S.à r.l

M. Costas Contantinides / M. Russell Perchard

Gérant de Catégorie A / Gérant de Catégorie B

Référence de publication: 2010108127/19.

(100121393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

MB Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 425.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 122.405.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession d'actions conclu entre ELQ Investors Ltd., Peterborough Court, 133 Fleet Street, London EC4A 2BB, UK (cessionnaire) et BlueBay European Distressed Opportunities Investments (Luxembourg) S.à rl., 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg (acquéreur) que 30 (trente) actions ont été vendues et transférées du cessionnaire à l'acquéreur avec effet au 2 août 2010.

Par suite du contrat de cession susmentionné, les associés actuels de la Société sont les suivants:

Associé	Adresse	Nombre de parts sociales détenues
Alexandra Global Master Fund Ltd.	Citco Building, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands	240
BlueBay High Yield Investments (Luxembourg) S.à r.l.	20, rue de la Poste L-2364 Luxembourg	10.623
BlueBay European Distressed Opportunities Investments (Luxembourg) S.à r.l.	24, rue Beaumont L-1219 Luxembourg	30
Morgan Stanley & Co. International plc	25, Cabot Square, Canary Wharf London E14 4QA, UK	2.928
NIBC Bank N.V.	Carnegieplein 4, 2517 KJ The Hague, The Netherlands	240
Silver Point Luxembourg Platform S.à r.l.	20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg	2.916
BlueBay Multi-Strategy Investments (Luxembourg) S.à r.l.	2-8, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg	23

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2010.

Pour MB Luxco Sarl

SGG SA

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2010108840/35.

(100121696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Hamel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 38.838.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 21 avril 2010 à 14.00 heures.

L'Assemblée Générale nomme les Administrateurs: Messieurs Marc Ambroisien et Sidney Bouvier ainsi que Madame Elise Lethuillier et H.R.T. Révision S.A., en tant que Commissaire aux Comptes, demeurant professionnellement au 23 Val Fleuri L-1526 Luxembourg et inscrit au RCS Luxembourg sous le numéro B.51238, pour une année. Leur mandat prendra fin à l'Assemblée Générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010108129/18.

(100120682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Immobilière du GRÄFGEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9570 Wiltz, 16-18, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 106.165.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ARBO SA

Signature

Référence de publication: 2010108130/11.

(100120745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Pylos Latin America, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 153.538.

L'an deux mille dix, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PYLOS LATIN AMERICA S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.538, avec siège social à -1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande Duchesse Charlotte, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 3 mai 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Mme Stephanie RIZZO, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire M. Gianpiero SADDI, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Mme Stephanie RIZZO, précitée,

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cent (100) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) euros chacune, représentant l'intégralité du capital social de cent mille (100.000,-) euros sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des mandataires des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Introduction de 2 catégories d'actions et modification subséquente de l'article 5 des statuts relatif au capital social.
2. Introduction de 2 catégories d'administrateurs et modification subséquente des articles 9, 10, 11, 13 et 16 des statuts.
3. Nomination statutaires
4. Divers

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la présidente et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, a pris, après délibération, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de créer 2 catégories d'actions, A et B, qui seront toutes des actions ordinaires. Les 100 actions existantes, représentatives de l'intégralité du capital social, sont réparties entre les 2 catégories comme suit:

- 50 actions de catégorie A
- 50 actions de catégorie B

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts relatif au capital social, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 100.000,(cent mille euros) représenté par 50 (cinquante) actions de catégorie A et 50 (cinquante) actions de catégorie B toutes d'une valeur nominale de EUR 1.000,-(mille euros)».

Deuxième résolution

L'assemblée décide de créer 2 catégories d'administrateurs, A et B.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier les articles 9, 10, 11, 13 et 16 des statuts, lesquels auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 9.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Les administrateurs sont répartis en deux catégories, A et B.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limité à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres dans chaque catégorie est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieux et places.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants de la catégorie A et de la catégorie B. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

En cas d'urgence, le conseil d'administration pourra prendre des résolutions par voie circulaire. Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur de chaque catégorie.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le président du conseil d'administration ou par un administrateur de catégorie A conjointement avec un administrateur de catégorie B ou par l'administrateur unique.»

« **Art. 13.** Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateurdélégué.»

« **Art. 16.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de 2

administrateurs dont l'un de catégorie A et l'un de catégorie B, ou encore par la signature individuelle du préposé à la gestion journalière pour tout engagement de la société n'excédant pas 10.000 (dix mille) euros, ou par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.»

Troisième résolution

L'assemblée prend acte de la démission de Vincent Boutens Sprl de ses fonctions d'administrateur, avec effet immédiat. L'assemblée lui donne décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Est nommé en son remplacement, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale devant se tenir en 2016:

- La société Pylos Europe S.A., 16, avenue Brugmann, B-1060 Bruxelles, avec comme représentant permanent au sein du conseil d'administration de Pylos Latin America, Monsieur Tom Deckers

L'assemblée décide d'assigner aux administrateurs en fonction les catégories suivantes:

Administrateurs de Catégorie A

- Monsieur Patrick Vincent Boutens, gérant de société, avec adresse professionnelle au 9 avenue Champel, B-1640 RhodeSaint-Genèse

- La société Pylos Europe S.A., 16, avenue Brugmann, B-1060 Bruxelles, avec comme représentant permanent au sein du conseil d'administration de Pylos Latin America, Monsieur Tom Deckers.

Administrateurs de Catégorie B

- RAMKO Sprl, 199, avenue Louise, B-1050 Bruxelles, avec comme représentant permanent auprès du conseil de Pylos Latin America, Monsieur Edward De Neve.

- Monsieur Edward De Neve, gérant de société, avec adresse professionnelle au 199, avenue Louise, B-1050 Bruxelles.

Quatrième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs-délégués, leur mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2016:

Administrateurs-délégués de Catégorie A

- Monsieur Patrick Vincent Boutens, gérant de société, avec adresse professionnelle au 9 avenue Champel, B-1640 RhodeSaint-Genèse

- La société Pylos Europe S.A., 16, avenue Brugmann, B-1060 Bruxelles, avec comme représentant permanent au sein du conseil d'administration de Pylos Latin America, Monsieur Tom Deckers.

Administrateurs-délégués de Catégorie B

- RAMKO Sprl, 199, avenue Louise, B-1050 Bruxelles, avec comme représentant permanent auprès du conseil de Pylos Latin America, Monsieur Edward De Neve.

- Monsieur Edward De Neve, gérant de société, avec adresse professionnelle au 199, avenue Louise, B-1050 Bruxelles. Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 15.00 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. RIZZO, G. SADDI, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 27 juillet 2010, LAC/2010/33351: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 7 août 2010.

Référence de publication: 2010108724/133.

(100122338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Italus (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 107.220.

Il ressort du Conseil de Gérance de la Société tenu en date du 2 août 2010 que le siège social de la Société a été transféré le 2 août 2010 au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2010.
Pour extrait conforme
Italus (Luxembourg) S.à r.l.
M. Michael Denny
Gérant de Catégorie A

Référence de publication: 2010108132/16.

(100120740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

JP Commercial I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 110.833.

—
EXTRAIT

En date du 5 mai 2010, l'associé unique de la Société a décidé de nommer comme réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011 KPMG Audit, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.590.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2010.
Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2010108134/17.

(100121014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Globo Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 84.733.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "GLOBO EUROPE S.A.", avec siège social à L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie, inscrite au RCS à Luxembourg sous le numéro B 84 733, reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 29 juillet 2010, numéro 2010/1705 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 4 août 2010, relation: CAP/2010/2667, ce qui suit:

a) l'adresse des administrateurs "FREE INVEST HOLDING S.A.", Monsieur Michel BOSSIS et de l'administrateur, respectivement administrateur-délégué Madame Sandra BOSSIS est fixée à L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie;

b) Madame Sandra BOSSIS, administrateur de société, désignée représentante permanente de la société "FREE INVEST HOLDING S.A." est née à Messancy (Belgique) le 21 janvier 1974 et demeure professionnellement à L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.

Bascharage, le 4 août 2010.
Pour extrait conforme
Alex WEBER
Le notaire

Référence de publication: 2010108200/21.

(100121644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Kettaneh Group Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 29.066.

—
Extrait des résolutions prises à la réunion du conseil d'administration du 28 juin 2010

Monsieur Nabil KETTANEH, homme d'affaires, demeurant à Beyrouth, Liban, est élu comme président du conseil d'administration et comme administrateur-délégué. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010108135/12.

(100120869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Lux Prime Pension - Sepcav, Société d'Epargne-Pension à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 113.490.

—
Résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 16 juin 2010

En date du 16 juin 2010, le Conseil d'Administration a décidé:

- De nommer Madame Christianne Deckenbrunnen-Kirpach, 50 avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, en tant que Présidente du Conseil d'Administration en remplacement de Madame Corinne Ludes, 50 avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, qui conserve son mandat d'Administrateur.

Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Lux Prime Pension - Sepcav

BGL BNP Paribas

Signatures

Référence de publication: 2010108136/17.

(100121114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Springboard Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 149.809.

—
EXTRAIT

Les transferts de parts sociales suivants ont eu lieu en date du 30 décembre 2009:

1) Springboard Acquisitions S.à r.l., l'associé unique de la Société, a transféré toutes ses 20.000 parts sociales à Skype Luxembourg Holdings S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 7, val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.886.

2) Skype Luxembourg Holdings S.A. a transféré toutes ses 20.000 parts sociales à Skype Technologies, une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 22/24, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.677.

3) Skype Technologies a transféré toutes ses 20.000 parts sociales à Skype Communications, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 22/24, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.468.

Il résulte de ce qui précède que Skype Communications est l'associé unique de la Société détenant toutes les 20.000 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

PETER FOULDS

Référence de publication: 2010108845/25.

(100121555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Lux Prime Pension - Sepcav, Société d'Épargne-Pension à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.490.

—
Résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 8 juillet 2010

En date du 8 juillet 2010, le Conseil d'Administration a décidé:

- De nommer, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011, Monsieur Gabriel Di Letizia, 50 avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, en tant que nouvel Administrateur de la Sepcav, en remplacement de Monsieur Fernand Gales, démissionnaire en date du 1^{er} juillet 2010.

Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Lux Prime Pension - Sepcav

BGL BNP Paribas

Signatures

Référence de publication: 2010108137/17.

(100121114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

LBREP I Fides S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 122.497.

—
Il ressort du Conseil de Gérance de la Société tenu en date du 2 août 2010 que le siège social de la Société a été transféré le 2 août 2010 au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2010.

Pour extrait conforme

LBREP I Fides S.à. r.l.

M. Michael Denny

Gérant de Catégorie A

Référence de publication: 2010108138/16.

(100120744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Immo Préitzerdaul S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8615 Platen, 29, Beim Kinnebesch.

R.C.S. Luxembourg B 94.573.

—
Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010111791/10.

(100125798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

Neylka Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4277 Esch-sur-Alzette, 35, rue Général Patton.

R.C.S. Luxembourg B 95.684.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010109005/10.

(100122474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Laysan Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 154.796.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twentieth of July.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

The limited company United International Management (Malta) Limited, with its registered office at 2, Antonio Agius Street, Floriana FRN 1131, Malta, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Malta, under the number C 46947,

here represented by Mr Sinan SAR, with professional address in L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has required the officiating notary to enact the deed of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") to establish as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name of Laysan Investments S.à r.l. (the "Company"), which will be governed by the present articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law").

Art. 2. The company's object is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies; the acquisition by purchase, the incorporation, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise to grant loans to or to borrow loans from said companies, as well as the conduct and management of said companies.

The company may participate in the development of any such enterprise and may render them every assistance, without subjecting itself to the law of 31st July 1929 governing holding companies.

The company may undertake all commercial, personal property, real estate and financial operations related directly or indirectly to the above mentioned activities or which may facilitate their realization.

Art. 3. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by simple decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the Company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 4. The duration of the Company is unlimited.

Art. 5. The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by one hundred twenty-five (125) sharequotas of one hundred Euro (100.- EUR) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended Law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the Company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The Company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 6. The sharequotas are indivisible with respect to the Company, which recognizes only one owner per sharequota.

If a sharequota is owned by several persons, the Company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the Company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 7. The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse. If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 8. Apart from his capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the Company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the Company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the Company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 9. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the Company. In case of the death of a shareholder, the Company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 10. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the Company nor interfere in any manner in the management of the Company. They have to refer to the Company's inventories.

Art. 11. The Company is managed and administered by one or several managers, whether shareholders or third parties. The power of a manager is determined by the general shareholders' meeting when he is appointed. The mandate of manager is entrusted to him until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the Company's transactions and to represent the Company in and out of court.

The manager(s) may appoint attorneys of the Company, who are entitled to bind the Company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 12. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the Company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 13. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the Articles can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital. Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 14. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 15. Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 16. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the Company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the Company. Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 18. In the event of the dissolution of the Company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the Company's liquidation is closed, the Company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 19. With respect to all matters not provided for by these Articles, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 20. Any litigation which will occur during the liquidation of the Company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the Company, will be settled, insofar as the Company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory disposition

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2010.

Subscription and Payment

The Articles thus having been established, the one hundred twenty-five (125) sharequotas have been subscribed by the sole shareholder United International Management (Malta) Limited, represented as stated above, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) for the corporate capital is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Resolutions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1) The registered office is established at L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich;
- 2) Mr Sinan SAR, born in Luxembourg, on 5 June 1980, with his professional address at L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, is appointed as manager of the Company for an undetermined duration.
- 3) Mr Dennis BOSJE, born in Amsterdam (The Netherlands), on 20 November 1965, with his professional address at L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, is appointed as manager of the Company for an undetermined duration.
- 4) The Company is validly bound in any circumstances by the sole signature of each of the managers.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred and fifty Euro.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt juillet.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

United International Management (Malta) Limited, une société régie par les lois de Malte, établie et ayant son siège social à 2, Antonio Agius Street, Floriana FRN 1131, Malte, immatriculée au Registre des Sociétés de Malte sous le numéro C 46947,

ici dûment représentée par Monsieur Sinan SAR, employé privé, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrument, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Laysan Investments S.à r.l., (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles

elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties, l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, mobilières, immobilières et financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en favoriser l'accomplissement.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 6. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 7. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 8. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la Société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la Société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la Société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 10. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 11. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la Société et pour représenter la Société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la Société, qui peuvent engager la Société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 12. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 14. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 18. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 20. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique United International Management (Malta) Limited, représentée comme indiqué ci-dessus, et libérées entièrement moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Résolutions prises par l'associée unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

- 1) Le siège social est établi à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich;
- 2) Monsieur Sinan SAR, né à Luxembourg, le 5 juin 1980, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
- 3) Monsieur Dennis BOSJE, né à Amsterdam (Pays-Bas), le 20 novembre 1965, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
- 4) La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chacun des gérants.

96336

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. SAR, J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 juillet 2010. Relation: GRE/2010/2597. Reçu soixante-quinze euros. 75,- EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 10 août 2010.

Référence de publication: 2010109256/280.

(100123256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

Parthena Reys Private Equity Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 136.389.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires en date du 2 août 2010

- Monsieur Russell Perchard, demeurant professionnellement au 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg est nommé administrateur de la Société, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 4 août 2010.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010108151/15.

(100121296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Neisse Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 266.000,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.493.

Extrait des résolutions des associés du 21 juillet 2010

Il résulte des dites résolutions que:

1. Mr. Wayne Fitzgerald, demeurant professionnellement 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a été nommé gérant de catégorie A avec effet au 21 juillet 2010 pour une durée indéterminée.

2. Mr. Philip Gittins, demeurant professionnellement 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg a été nommé gérant de catégorie B avec effet au 21 juillet 2010 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Pour Neisse Holding S.à.r.l

Mr Costas Constantinides / Mr Russell Perchard

Gérant de Catégorie A / Gérant de Catégorie B

Référence de publication: 2010108147/19.

(100121412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.
